Rapport de gestion 2018

GVB

Nous assurons votre bâtiment.

Table des matières

Export du rapport de gestion: gvb.ch/rapportdegestion

Protection du climat

Changement climatique 2
Société à 2000 watts 4
Rapport environnemental 7

Rapports

Aperçu des chiffres principaux 12
Rapport de situation 2018 17
L'année 2018 en images 20
Assurance immobilière Berne (AIB) 24
GVB Assurances privées SA 27
GVB Services SA 29
Fondation culturelle de l'AIB 30
Asset Management 33
Collaborateurs 35
Comptes annuels consolidés 36
Explications concernant les comptes annuels 43
Règles de consolidation 45
Rapport de l'organe de révision 48

Entreprise

Portrait de l'AIB 50
Conseil d'administration 51
Direction 55
Gouvernance d'entreprise 59
Stratégie de placements 63
Gestion des risques 65

Regard sur un avenir incertain

Avec la progression du changement climatique, le nombre de catastrophes naturelles et les cas de sinistres qui en découlent ne cesseront d'augmenter. Les prévisions climatiques aident à mieux s'y préparer.

En janvier 2018, la tempête Eleanor a balayé la Suisse, laissant en bien des endroits des images de désolation : de violentes rafales de vent ont ravagé des forêts entières, endommagé des maisons et entravé le trafic routier, ferroviaire et aérien. À peine deux semaines après « Eleanor », une nouvelle tempête, « Evi », s'est ensuivie avec des rafales atteignant 180 kilomètres à l'heure.

Cinquante pour cent de sinistres en plus
En 2018, l'Assurance immobilière Berne (AIB) a dépensé 83,5 millions de francs pour les dommages dus aux éléments naturels. Ce qui correspond à près de 41 % de plus que l'année dernière (2017 : 59,2 millions). Rien d'inhabituel, puisque cette augmentation s'aligne sur la tendance des dernières années : ces cinq dernières décennies, les cas de sinistres liés à des événements météorologiques extrêmes ont augmenté de 50 % tous les dix ans. 90 % des dommages aux bâtiments sont causés par la grêle, des vents tempétueux ou des inondations.

Les dommages dus aux éléments naturels augmentent de manière disproportionnée
Plus de 50 % d'augmentation des dommages dus aux éléments naturels tous les dix ans

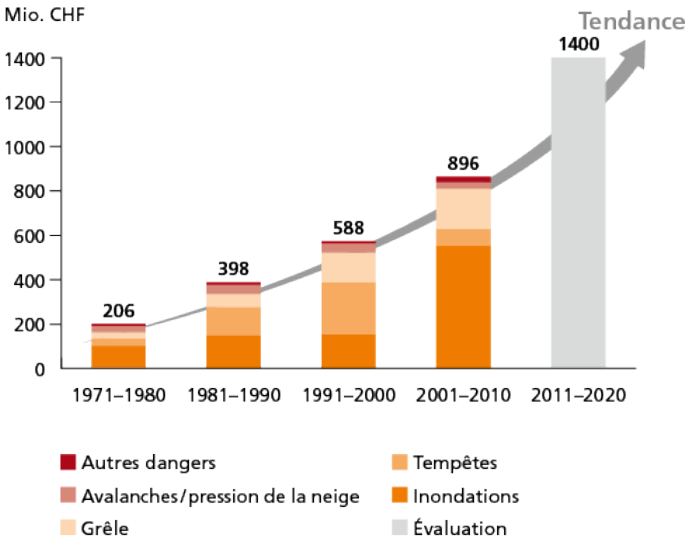

(indexée à la somme d'assurance, à l'indice des frais de construction et au renchérissement)

Source : Dubler Anne-Marie, Die Geschichte der Gebäudeversicherung Bern, p. 59, dans : Die Gebäudeversicherung Bern im Wandel der Zeit, Haupt Verlag, Berne 2018.

Un renversement des tendances est encore possible
Le responsable de cette augmentation des événements météorologiques extrêmes est de plus en plus souvent le changement climatique. Lors de la présentation du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur

l'évolution du climat (GIEC) de l'ONU en octobre 2018, le co-président Panmao Zhai a souligné que « nous ressentons aujourd'hui déjà les conséquences d'un degré de réchauffement : plus d'intempéries, un niveau de la mer en hausse et le recul de la banquise arctique ».Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est convaincu que la limitation à 1,5 degré du réchauffement de la planète par rapport à l'ère préindustrielle reste techniquement faisable. Mais pour concrétiser ce revirement de tendance, il faut toutefois des « changements exemplaires » au sein de la société. Ainsi, les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer rapidement, notamment pour la production de courant, au niveau du trafic et dans l'industrie. D'ici 2030, les émissions devraient diminuer de 45 % et de presque 100 % d'ici 2050. Afin d'y parvenir, la Suisse doit elle aussi renforcer considérablement les mesures de protection climatique prises à ce jour.

Plus sec, plus chaud et moins de neige
MétéoSuisse, l'EPF de Zurich et le Centre Oeschger de recherche sur le climat de l'Université de Berne ont présenté à la fin de 2018 un scénario probable d'évolution du climat en Suisse. Après ceux de 2007 et 2011, ces scénarios climatiques CH2018 sont déjà la troisième vision de l'avenir climatique de notre pays. Et elle n'est pas anodine : la Suisse connaîtra un climat plus sec, plus chaud et devra faire face à des précipitations plus abondantes. Avec ces scénarios climatiques, les chercheurs livrent le fondement scientifique pour élaborer des stratégies d'adaptation à ce bouleversement. Les associations paysannes, les fournisseurs d'énergie, les bureaux d'ingénieurs, les architectes et les assureurs comme l'AIB peuvent ainsi mieux prévoir ce qui les attend et envisager des mesures concrètes : comment protéger les bâtiments, anticiper les crues et adapter les systèmes de drainage ? Par ailleurs, comment évolueront les températures dans les rivières et les fleuves ? Et où les glissements de terrain déclenchés par le dégel du permafrost pourraient-ils mettre en péril les voies de circulation ?

La science à la rencontre de la vie
Le professeur David Bresch de l'EPF de Zurich a lui aussi participé à l'élaboration des scénarios climatiques. Il est convaincu que ceux-ci « constituent désormais une base de faits solide ». Sur cette base, il sera possible ces prochaines années d'améliorer en collaboration avec les décideurs privés et publics la prévisibilité et l'attitude face aux risques météorologiques et climatiques – avec une attention particulière aux spécificités locales. Une tempête, par exemple, occasionne des dégâts importants, surtout lorsqu'elle s'abat sur des zones habitées ou des maisons qui ne peuvent lui résister. « Il s'agit donc de mettre en parallèle les données climatiques et la réalité ; c'est le seul moyen de prédire l'effet concret des bouleversements climatiques », explique le chercheur.

Dans ses recherches, le professeur Bresch se concentre sur l'impact de la météo et du climat sur les systèmes socio-économiques. Concrètement, il cherche à savoir ce que les bouleversements climatiques impliquent pour notre quotidien. Dans ce cadre, il a déjà procédé à des évaluations de risques pour le compte de l'AIB.

2000 watts pour lutter contre le changement climatique

De nombreux modèles sont mis au point et des accords signés dans le monde entier pour enrayer le changement climatique. L'une de ces visions est la société à 2000 watts. En Suisse et plus précisément à Berne, il existe déjà dans le domaine de la construction un certain nombre de projets phares axés sur ce modèle.

La société à 2000 watts est un modèle de politique climatique développé au début des années 1990 par l'EPF de Zurich. Il part du principe que le réchauffement climatique mondial peut être freiné par une réduction substantielle de la consommation énergétique. Concrètement, l'objectif est de baisser le besoin en énergie des individus à 2000 watts de puissance en moyenne et que les émissions par personne et par an n'excèdent pas une tonne d'émissions de CO_2. Ces objectifs doivent être atteints par des innovations sociétales, une gestion intelligente des ressources et le recours systématique à des énergies renouvelables plutôt que fossiles.

11 000 vs 100 watts
En 1990, la puissance mondiale moyenne consommée par personne était de 2000 watts contre 2500 aujourd'hui. Les chiffres varient toutefois fortement : en Suisse, la valeur est d'environ 5000, aux États-Unis de 11 000 et dans les pays africains, de quelques centaines à peine. Selon les calculs de l'EPF de Zurich, 2000 watts de puissance continue par personne suffiraient pourtant à assurer le bien-être et une qualité de vie élevée. En Suisse, la puissance par personne a légèrement reculé ces dernières années, surtout grâce à l'efficacité accrue des appareils et une prise de conscience plus forte des questions liées au développement durable. Mais comme la population croît, la consommation totale d'énergie continue encore d'augmenter. D'après l'ancienne ministre de l'énergie Doris Leuthard, il faudrait des progrès en matière de chauffage et de mobilité pour s'approcher des 2000 watts. Mais de gros investissements sont nécessaires pour encourager de telles innovations.

Combien de watts consomment ces appareils ?

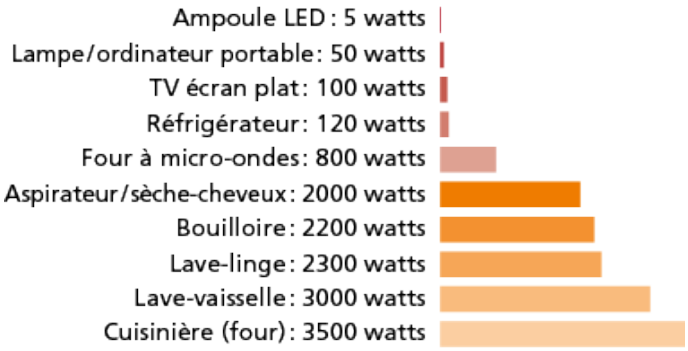

Ces chiffres représentent des valeurs approximatives.
Source : www.era.at/magazin/was-braucht-wie-viel-watt/

Diverses indications figurent sur les appareils électroniques. Par exemple, la puissance indiquée en watts (W). Le nombre de watts est obtenu en multipliant la tension électrique (volts) par l'intensité électrique (ampères).

La consommation d'énergie est indiquée en kilowattheures (kWh). On peut ainsi calculer combien d'énergie un appareil d'une puissance d'un kilowatt (=1000 watts) consomme en une heure.

Exemple: une ampoule de 50 watts consomme en une heure 50 wattheures et donc 0,5 kilowattheure.

Les 2000 watts que préconise la société à 2000 watts impliquent par conséquent une consommation d'énergie annuelle de 17 520 kWh par personne.

De Kyoto à Paris
Il existe déjà depuis longtemps des stratégies visant à ralentir le changement climatique. Après le protocole de Kyoto élaboré en 1997, de nombreux pays ont signé un accord sur la protection du climat lors de la Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques. Celui-ci prévoit une limitation du réchauffement mondial à moins de 2° C par rapport à la température moyenne de l'ère préindustrielle. La Suisse a elle aussi signé cette convention et s'engage ainsi à investir au profit de la protection climatique et à sensibiliser sa population. La Stratégie énergétique 2050 élaborée ensuite par le Conseil fédéral veut réduire de 43 % la consommation énergétique par personne d'ici l'année 2035.

Projet phare à l'Est de Berne
À l'image du canton de Berne, 23 cantons et plus de cent villes et communes suisses ont ancré la vision de la société à 2000 watts dans leurs objectifs de politique énergétique. Et de plus en plus de projets de construction se basent sur ce concept. C'est le cas, par exemple, du complexe prévu sur le site de l'ancien dépôt de tram Burgernziel. L'Assurance immobilière Berne (AIB) y construira un centre de rencontre moderne, en partenariat avec la Wohnbaugenossenschaft ACHT (wbg8). Migros ouvrira une succursale au rez-de-chaussée de cet immeuble résidentiel et commercial. En plus d'un restaurant doté d'une salle commune, le nouveau complexe accueillera une classe d'écoliers d'âges mixtes (cycle élémentaire) ainsi qu'une crèche.

L'AIB et wbg8 tiennent à ce que l'architecture soit attrayante et la construction durable. C'est la raison pour laquelle l'immeuble résidentiel et commercial sera édifié selon les normes Minergie-ECO. Il disposera de panneaux solaires et d'un système d'aération douce, et 45 sondes géothermiques assureront un chauffage entièrement neutre du point de vue des émissions de CO_2. L'AIB a opté pour un mode de construction respectueux de l'environnement. « Pour nos projets, nous misons autant que possible sur un style de construction durable. En tant qu'assureur contre les dommages dus aux éléments naturels, nous sommes en effet directement concernés par le changement climatique et tentons par diverses mesures de lutter contre ce phénomène », explique Stefan Lucy, responsable immobilier au sein de l'AIB.

Distinction pour un urbanisme durable
Parce qu'il remplit les critères de la société à 2000 watts, le projet de construction encore au stade de la conception s'est vu attribué à l'automne 2018 la certification de « Site 2000 watts ». « Nous avons été très heureux de pouvoir distinguer ce projet de construction ambitieux », affirme Ricardo Bandli, responsable du programme « Site 2000 watts » auprès de l'Office fédéral de l'énergie. « Nous avons été particulièrement convaincus par l'utilisation d'énergie solaire pour la production de courant, les normes énergétiques élevées du bâtiment ainsi que par le concept de mobilité novateur. »

Dans toute la Suisse, seuls sept projets emblématiques en exploitation ont reçu à ce jour en Suisse le label « Site 2000 watts ». L'exemple du complexe Burgunder illustre bien le fonctionnement d'un site 2000 watts. Il a été le premier quartier sans voiture et a ouvert une nouvelle dimension dans le débat sur des concepts de mobilité novateurs. Le label « Site 2000 watts » est attribué par « SuisseEnergie », un programme mis au point par l'Office fédéral de l'énergie. La Confédération encourage ainsi la mise en œuvre de la politique énergétique nationale dans les domaines de l'efficience énergétique et des énergies renouvelables.

Rapport environnemental du Groupe GVB

En tant qu'assureur contre les dommages dus aux éléments naturels, le Groupe GVB est directement concerné par les conséquences du changement climatique. Celles-ci se font particulièrement sentir dans le canton de Berne, avec ses dénivelées et ses grands volumes d'eau : ces cinq dernières décennies, les cas de sinistres liés à des événements météorologiques extrêmes ont augmenté de 50 % tous les dix ans. La tempête Eleanor qui a balayé la Suisse le 3 janvier 2018 a occasionné pour le Groupe GVB des dégâts à hauteur de près de 35 millions de francs.

Le Groupe GVB s'engage par conséquent de multiples manières en faveur de la protection du climat. À plus large échelle, il s'investit dans la sensibilisation de la population sur les conséquences du changement climatique et sur les solutions stratégiques pour y remédier. Sur le plan interne, avec sa stratégie climatique définie en 2007, le Groupe GVB vise progressivement une activité commerciale neutre en CO_2. Et avec succès, puisqu'il est parvenu depuis 2007 à réduire de 35 % ses émissions de CO_2 par collaborateur.

La Société de conseil environnemental SwissClimate observe et accompagne le Groupe GVB dans ses efforts et lui accorde depuis 2013 le label or « CO_2 neutre ». Cette certification annuelle avec audit externe est réalisée par la société d'audit true & fair. SwissClimate, le seul label de la sorte en Suisse, est recommandé par la Fondation suisse pour la pratique environnementale (PUSCH).

Les chiffres et données du présent rapport sur l'environnement ont été prélevés par le Groupe GVB et analysés par SwissClimate. L'évaluation est faite sur la période allant de janvier à décembre 2017.

Engagement interne

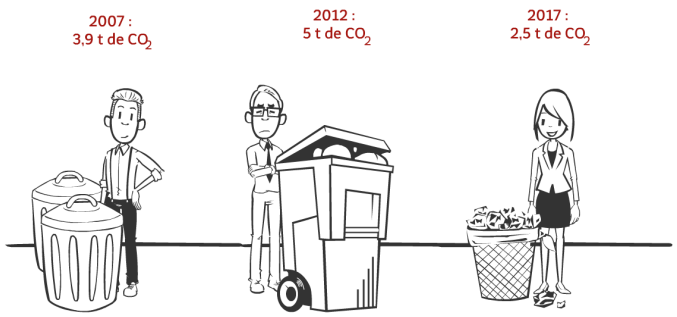

Émissions de CO_2 par collaborateur en comparaison annuelle

L'objectif de la stratégie climatique définie par le Groupe GVB en 2007 est la neutralité climatique de ses activités. Avec quelque 2,5 tonnes d'émissions de CO_2 par collaborateur à la fin de l'année sous revue 2017, le Groupe GVB est sur la bonne voie.

Comme le montre l'évaluation, le plus fort potentiel de réduction réside dans la mobilité. C'est pourquoi le Groupe GVB a doté en 2018 80 de ses collaboratrices et collaborateurs du service externe de véhicules électriques. Cette

acquisition n'a encore aucune influence sur les chiffres du bilan de 2017, fondement du présent rapport sur l'environnement. Elle aura toutefois un impact massif sur ceux du bilan 2018. L'AIB part du principe que cet achat de véhicules électriques pourra diminuer de 26 % supplémentaires les émissions de CO_2 par collaborateur. Il serait ainsi possible d'atteindre en 2018 déjà l'objectif fixé pour 2020, à savoir 30 % en moins de CO_2 par rapport à 2015.

En matière de chauffage

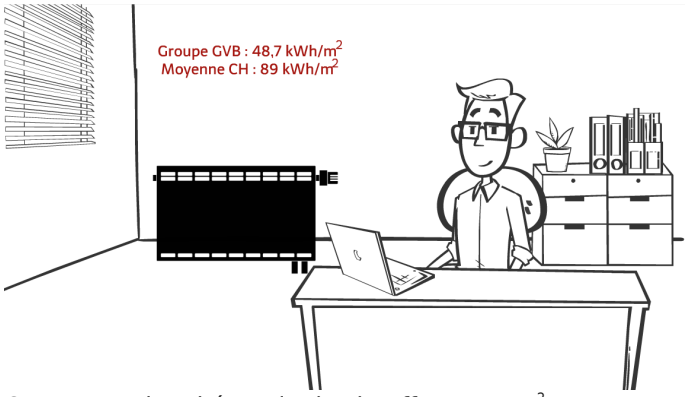

Consommation d'énergie de chauffage par m^2 en comparaison

La technique du bâtiment s'est constamment améliorée ces dernières années, ce qui a entraîné des économies considérables d'énergie de chauffage. Depuis mars 2017, 20 % de cette énergie est couverte par du biogaz produit dans des fermes suisses. Pour le reste, ce sont des carburants fossiles (gaz naturel) qui sont utilisés. Grâce à ces mesures et à d'autres, l'AIB atteint presque le standard Minergie.

Les émissions par unité de surface ont diminué de 13,5 kg CO_2/m^2 en 2013 à 9,8 kg CO_2/m^2 en 2017, soit une baisse de près de 30 %. Par rapport au bilan 2016, on enregistre toutefois une légère hausse des émissions qui s'explique par l'hiver plus froid. Avec 48,7 kWh par m^2, la consommation de l'AIB en termes de chauffage reste néanmoins en deçà de celle de nombreuses entreprises comparables.

Afin de réduire encore les quantités de carburant fossile, l'AIB va remettre en question le gaz en tant que support énergétique et cherchera des alternatives.

En matière de courant électrique

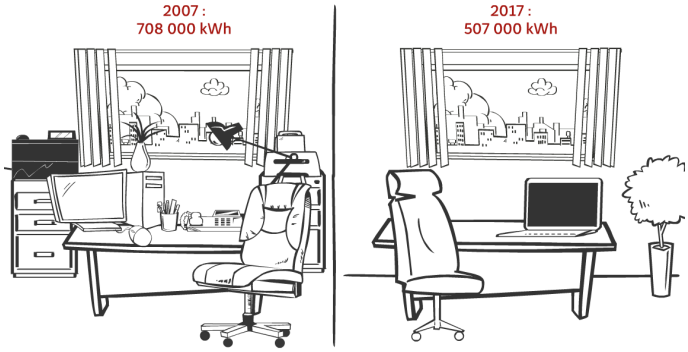

Consommation globale d'électricité en comparaison annuelle

Le Groupe GVB s'approvisionne depuis 2016 en courant vert provenant à 100 % de sources renouvelables. Ainsi, les émissions de CO_2 par collaborateur, en ce qui concerne la consommation électrique, sont proches de 0 %. Par rapport à 2007, la première année de mesure (708 000 kWh), la consommation globale de courant au siège principal d'Ittigen a pu être réduite, malgré un nombre de collaborateurs en hausse de quelque 29 %, pour s'établir à 507 000 kWh.

Le choix d'un parc automobile électrique et les nouvelles bornes de recharge dans le parking de la société feront inévitablement augmenter à nouveau le besoin en électricité. C'est la raison pour laquelle de nombreuses mesures pour abaisser la consommation sont en cours de planification. Des détecteurs de mouvement ou des capteurs de lumière doivent par exemple être installés afin de permettre une meilleure commande de l'éclairage. De plus, des éclairages LED à faible consommation seront installés partout où ce n'est pas encore le cas (parking couvert et devant les ascenseurs). Pour éviter de consommer du courant en mode veille, des minuteries seront configurées afin de couper les appareils entièrement du réseau durant la nuit ou le week-end.

En matière de mobilité

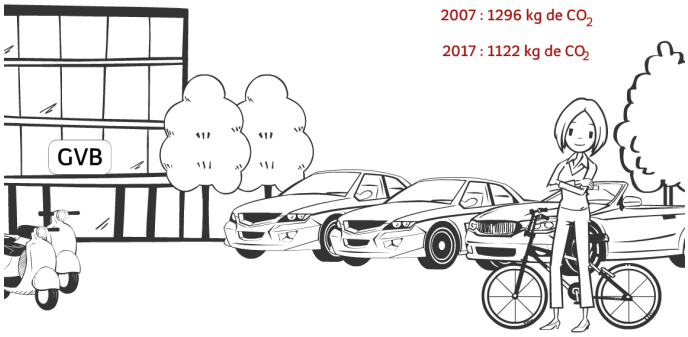

Trajets pendulaires : émissions par collaborateur en comparaison annuelle

En 2017, 73 % de toutes les émissions de CO_2 du Groupe GVB étaient imputables aux déplacements professionnels et aux trajets pendulaires. Afin de réduire les émissions dans ce domaine, le groupe a décidé en 2018 d'opter pour un parc de véhicules électriques. Une stratégie payante, puisque l'objectif déclaré de réduire les émissions de CO_2 de 30 % entre 2015 et 2020, devrait être atteint en 2018 déjà.

Pour les trajets pendulaires, les émissions par collaborateur entre 2007 et 2017 ont pu être réduites de 1296 à 1122 kg de CO_2 grâce à diverses mesures comme une augmentation du prix des places de parking de la société ou l'action « Bike to work ». Afin d'abaisser encore les émissions dans ce domaine, l'AIB a voulu proposer une alternative aux trajets pendulaires de courte durée en voiture : en effet, une station PubliBike avec des vélos électriques et conventionnels que les collaborateurs de l'AIB peuvent utiliser gratuitement deux heures par jour a été installée en novembre 2018 directement devant le siège principal à Ittigen. De plus, les collaborateurs qui utilisent les transports publics pour se rendre au travail ont reçu en 2018 pour la première fois une contribution de 400 francs au maximum sur leurs frais d'abonnement.

En matière de papier et d’envois

Consommation de papier par collaborateur en comparaison annuelle

Pour ses imprimés, le Groupe GVB utilise toujours dans la mesure du possible du papier certifié FSC ou du papier recyclé. Les émissions de CO_2 ont ainsi pu être réduites de 11 % par rapport à l’année précédente. Entre 2007 et 2012, la quantité de papier consommée par collaborateur a augmenté de 700 kilos à un record de 2300 kilos, une hausse qui s’explique par la création des sociétés affiliées l’année suivante. En 2017, les collaborateurs ont consommé quelque 390 kilogrammes de papier.

L’AIB tient à ce que le bilan de ses envois soit climatiquement neutre : c’est le cas depuis 2013 pour toutes les lettres expédiées en Suisse. Les lettres à destination de l’étranger ne représentant qu’une faible part du volume total, l’empreinte CO_2 est donc désormais proche de zéro.

L’AIB s’efforce de mettre certains documents ou dossiers aussi à disposition sous forme électronique. Ainsi, les clientes et clients peuvent payer depuis des années leurs primes annuelles par facture électronique. L’AIB souhaite encore réduire ses émissions en matière de papier et d’envois en encourageant davantage la digitalisation. Grâce à un nouveau portail clients numérique, de nombreux processus pourront bientôt se faire sans papier. Le portail est actuellement en cours de planification.

Engagement externe

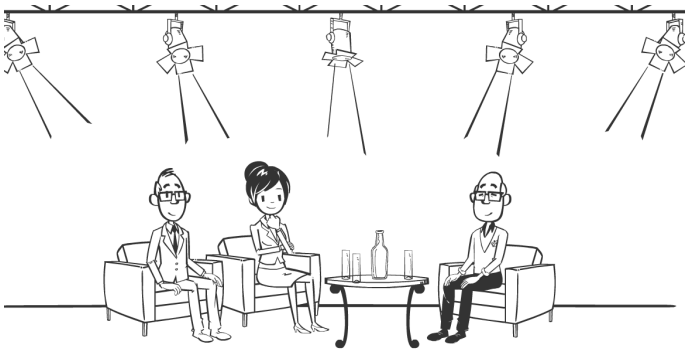

Le Swiss Energy and Climate Summit (SwissECS), mis sur pied par l’AIB, a eu lieu pour la douzième fois en septembre 2018. Depuis sa création en 2007 dans le cadre du bicentenaire de l’AIB, SwissECS est devenue, à partir d’une manifestation régionale, la conférence la plus importante sur le plan national pour les questions énergétiques et climatiques, et réunit chaque année des spécialistes du monde économique, scientifique et politique.

Par ailleurs, le Groupe GVB cofinance depuis 2017 avec la fondation Mercator une chaire professorale à l'Université de Berne consacrée aux conséquences du changement climatique sur l'économie et la société.

Conclusion

- L'évolution des émissions de CO_2 est relativement stable. Par rapport à l'année précédente, on enregistre une hausse de 10 % des émissions en termes absolus. Cette augmentation est imputable principalement à la hausse des activités commerciales qui s'est surtout répercutée sur les émissions en matière de mobilité. L'acquisition de 80 véhicules électriques entraînera une nette amélioration de la situation, surtout pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels.En matière de chauffage, le Groupe GVB atteint presque le standard Minergie, grâce à l'utilisation de biogaz et à l'amélioration constante des installations du bâtiment.
- Grâce au recours à du courant vert, les émissions de CO_2 sont aujourd'hui proches de 0 % en matière de consommation électrique.
- Comme le Groupe GVB utilise pour ses imprimés du papier certifié FSC ou du papier recyclé, les émissions de CO_2 ont ainsi été réduites de 11 %, même si la quantité de papier consommée a augmenté de 16 % par rapport à l'année précédente. D'autres réductions seront bientôt possibles grâce à la mise sur pied d'un nouveau portail clients.
- Ainsi, l'objectif déclaré de réduire encore de 30 % les émissions de CO_2 par rapport à 2015 pourrait déjà être atteint en 2018.

Aperçu des chiffres principaux

L'exercice 2018 de l'Assurance immobilière Berne (AIB) et de ses sociétés affiliées aura finalement été équilibré, en dépit de la tempête Eleanor. Malgré un montant des dommages dus au feu et aux éléments naturels largement supérieur et un résultat des placements de capitaux (–0,3 millions de francs) nettement inférieur à ceux de l'année précédente, l'AIB a clôturé son exercice 2018 sur un résultat tout juste positif.

Les dommages dus au feu ont engendré 45,1 millions de francs de coûts durant l'exercice 2018. Un montant supérieur à celui de 2017 (36,6 millions de francs), mais qui reste légèrement en deçà de la moyenne des quinze dernières années (45,4 millions de francs). Quant aux éléments naturels, ils ont provoqué des dégâts de l'ordre de 83,5 millions de francs, soit nettement plus que l'année précédente (59,2 millions de francs) et que la moyenne sur quinze ans (69,7 millions de francs).

L'année 2018 a été marquée par de nombreux éléments perturbateurs qui ont attisé les craintes des investisseurs vers la fin de l'année. Les marchés boursiers mondiaux se sont effondrés et les fluctuations de cours de change se sont amplifiées. L'AIB n'a pas pu se soustraire à ces tendances de marché, et le résultat des placements de capitaux a donc été légèrement négatif, à –0,3 millions de francs. Un résultat nettement inférieur aux 61 millions de francs réalisés l'année précédente.

L'AIB clôt l'exercice sur un bénéfice de 1,1 million de francs. Au vu du nombre élevé de sinistres et du revenu des placements négatif, l'AIB doit renoncer pour la première fois depuis six ans à reverser une participation aux excédents. Vous trouverez des informations plus détaillées sur les comptes annuels consolidés, de même que des explications relatives aux comptes annuels.

Nombre de sinistres	Émissions de CO_2	Montant total des dommages
35 621	–35 %	128,6 mio CHF
Le nombre de sinistres a augmenté de 59 % par rapport à l'année précédente.	Depuis 2007, les émissions de CO_2 par collaborateur ont été considérablement réduites.	Par rapport à l'année précédente, le montant total des dommages a augmenté de 34 %.

Les chiffres principaux

En 1000 CHF	2017	2018	Variation
Valeur d'assurance des bâtiments, en milliards de CHF	354,8	360,4	2 %
Nombre de bâtiments assurés	401 209	402 212	0 %
Primes brutes	232 707	240 630	3 %
Dommages dus au feu (montant brut)	–36 639	–45 068	23 %
Dommages dus aux éléments naturels (montant brut)	–59 177	–83 498	41 %
Montant total des dommages (brut)	**–95 816**	**–128 565**	**34 %**
Nombre total de sinistres	22 447	35 621	59 %
Résultat actuariel	–49 039	579	--
Ratio combiné en %	129 %	103 %	-26 %
Résultat des placements de capitaux	60 965	–345	--
Investissements pour Prévention et Intervention	–39 938	–36 885	-8 %
Bénéfice	9 709	1 140	-88 %
Provisions actuarielles	1 516 440	1 544 475	2 %
Total des fonds propres	167 628	168 768	1 %
Nombre de collaborateurs internes (postes à plein temps)	219,8	239,6	9 %
Nombre de collaborateurs externes	310	308	-1 %

Valeur d'assurance des bâtiments

En milliards de CHF

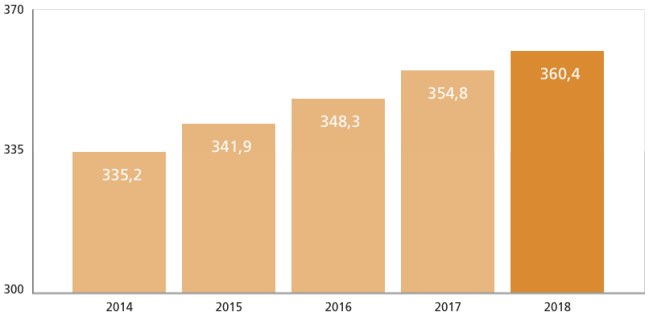

Nombre de bâtiments assurés

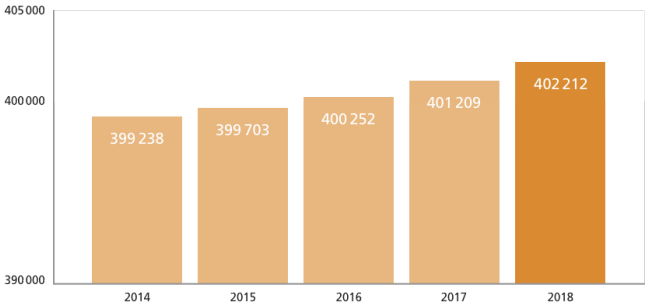

Primes brutes

En 1000 CHF

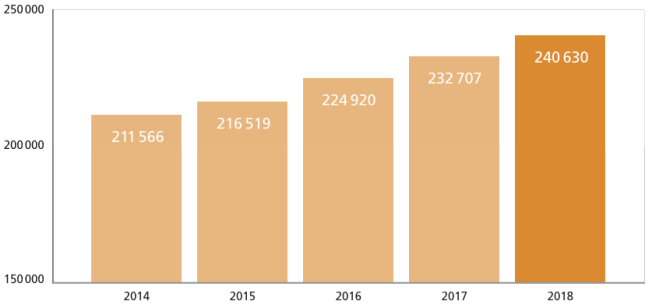

Dommages dus au feu (montant brut)

En 1000 CHF

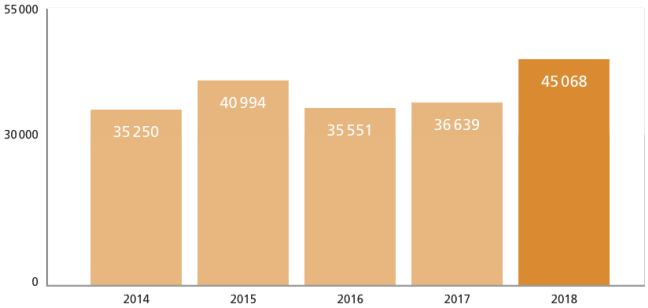

Dommages dus aux éléments naturels (montant brut)

En 1000 CHF

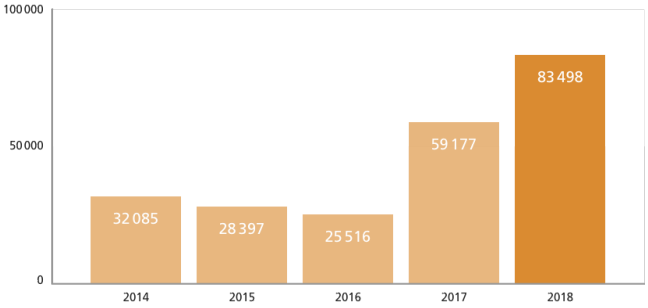

Montant total des dommages (brut)

En 1000 CHF

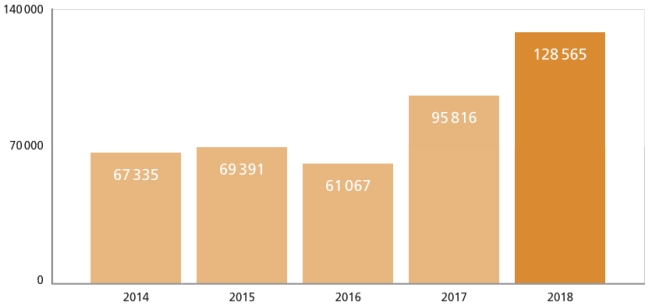

Nombre total de sinistres

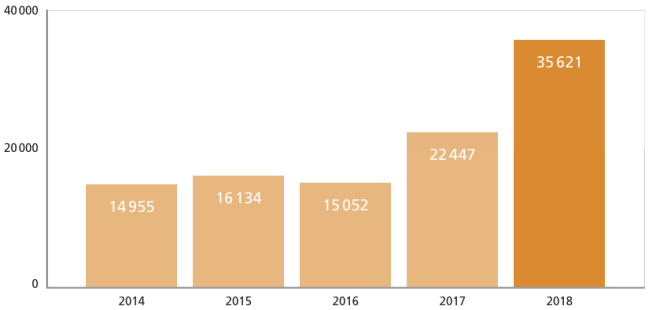

Résultat actuariel

En 1000 CHF

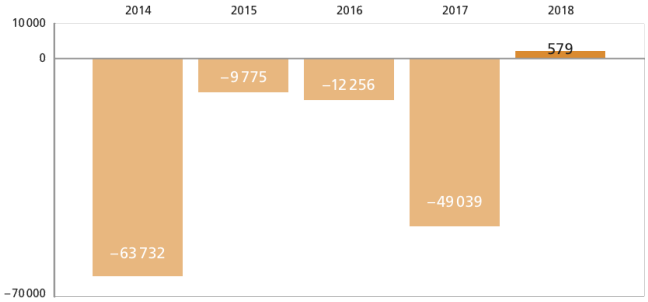

Ratio combiné

En % (Combined ratio)

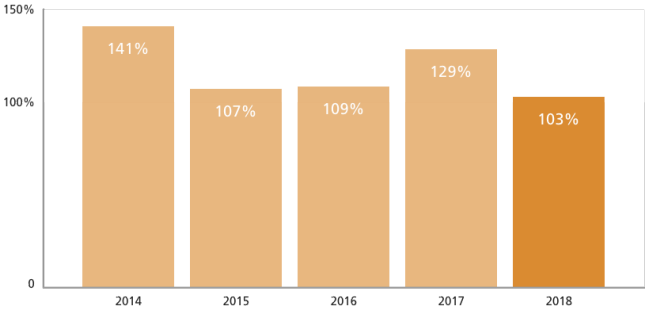

Résultat des placements de capitaux

En 1000 CHF

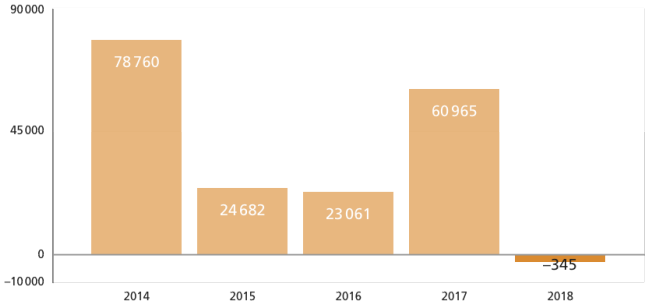

Investissements pour la Prévention et l'Intervention

En 1000 CHF

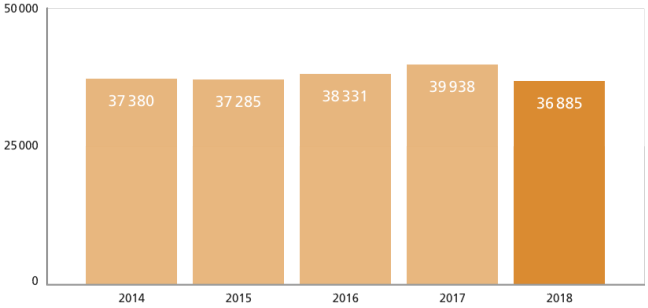

Bénéfice

En 1000 CHF

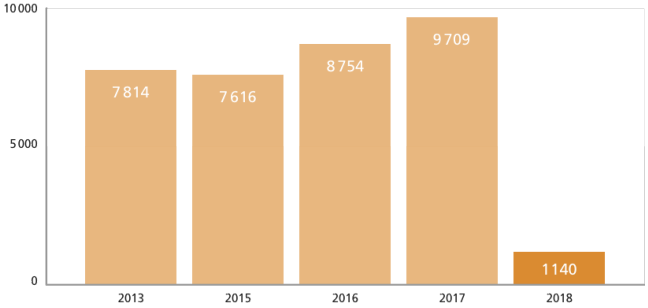

Provisions actuarielles

En mio CHF

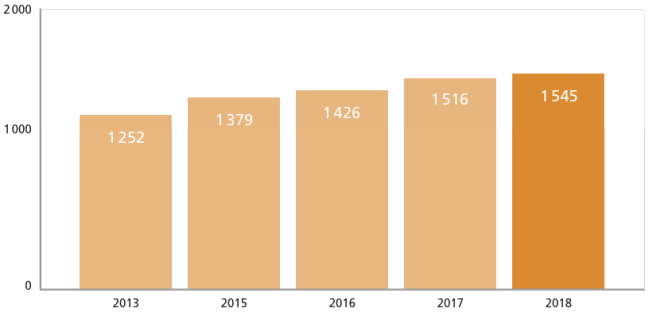

Total des fonds propres

En 1000 CHF

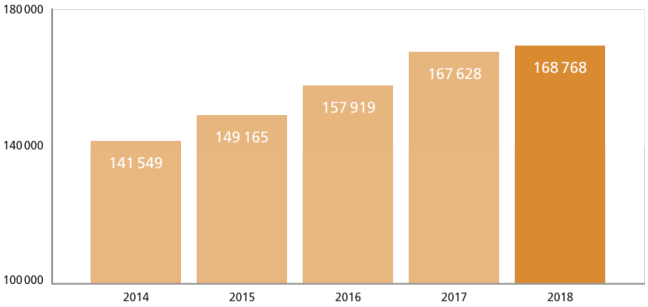

Rapport de situation 2018 : « Eleanor a laissé des traces »

Le président du conseil d'administration, Jörg Kaufmann, et Ueli Winzenried, président de la Direction, estiment que le Groupe GVB a vécu une année tumultueuse, mais que l'entreprise est parée pour affronter l'avenir.

Quel regard portez-vous sur l'exercice écoulé du Groupe GVB ?
Ueli Winzenried : La tempête Eleanor qui a balayé notre pays le 3 janvier 2018 a provoqué d'importants dégâts, également dans le canton de Berne. Quelque 20 000 déclarations de sinistres ont été enregistrées par l'AIB et ses sociétés affiliées, pour un montant total de près de 35 millions de francs de dégâts, soit plus de la moitié de tous les dommages liés aux éléments naturels enregistrés en 2017. « Eleanor » a clairement laissé des traces dans les comptes annuels. S'y ajoute une situation géopolitique compliquée qui a eu une influence négative sur les marchés des capitaux. Au final, 2018 aura été une année marquée par des turbulences, avec un montant total des dommages de 128,6 millions de francs, soit bien plus qu'en 2017 (95,8 millions de francs). C'est par ailleurs la première fois depuis six ans que l'AIB n'a pas pu verser de participation à l'excédent à ses clientes et clients.
Jörg Kaufmann : Le règlement des sinistres causés par « Eleanor » a impliqué de gros efforts de la part de nos collaboratrices et collaborateurs. Afin de pouvoir gérer le grand nombre de cas de sinistres annoncés, des employés temporaires sont venus renforcer nos équipes. Malgré ce soutien, le temps de travail quotidien a dû être augmenté et le travail du samedi introduit sur une brève période. Nos collaboratrices et collaborateurs méritent des remerciements pour leur engagement. L'année dernière, nous comptions en moyenne 232 collaboratrices et collaborateurs (+9 %). Les activités de SafeT Swiss de la GVB Services SA et l'organisation de vente de la GVB Assurances privées SA, en particulier, sont en nette croissance.

L'AIB était-elle préparée à un événement de cette taille ?
Jörg Kaufmann : « Eleanor » nous a une nouvelle fois prouvé que nous devons porter une attention maximale au risque croissant de catastrophes naturelles, afin d'assurer notre prospérité à l'avenir. Le conseil d'administration assume la responsabilité suprême de la gestion des risques pour le Groupe GVB, au moyen d'un dispositif de gestion des risques à l'échelle de l'ensemble du Groupe et d'un système de contrôle interne. « Eleanor » nous a montré entre autres que le concept exhaustif de réassurance, de même que la gestion des risques, ont bien fonctionné et n'ont pas dû être corrigés par le conseil d'administration.

Un élément de la gestion des risques est notamment la réévaluation périodique des dégâts par des spécialistes. Les choses ont-elles changé de ce point de vue ?
Ueli Winzenried : La dernière évaluation nous a montré que les risques déterminants pour nous ont encore augmenté. Cette tendance est due aux dangers naturels qui prennent de l'ampleur à mesure que le climat se réchauffe. Ces changements mettent tout le monde – la population aussi bien que l'AIB – face à de nouveaux défis, et il s'agit d'adapter nos comportements en conséquence. Nous sommes sur la bonne voie, avec notre stratégie climatique mise en place en 2007. Nous souhaitons sensibiliser le grand public, mais aussi fournir notre propre contribution. Je suis particulièrement fier que nous ayons pu abaisser significativement les émissions de CO_2 par collaborateur, grâce à l'acquisition de 80 véhicules électriques pour notre service externe.

« Je suis fier que nous ayons pu abaisser significativement

les émissions de CO_2 par l'acquisition de 80 véhicules électriques pour nos collaborateurs. »

Ueli Winzenried, président de la Direction, AIB

Que dire du bilan annuel des sociétés affiliées ?
Jörg Kaufmann : Les sociétés affiliées se sont bien affirmées sur le marché. La GVB Assurances privées SA a toutefois enregistré un résultat légèrement négatif en raison de la tempête Eleanor. L'augmentation des primes a été en revanche très réjouissante. La GVB Services SA est aussi en phase de croissance – en particulier, grâce aux conseils en protection incendie sous la nouvelle appellation SafeT Swiss. En septembre, une deuxième succursale extracantonale a ouvert ses portes à Saint-Blaise (NE) après celle de Zurich. Les experts de SafeT Swiss font désormais partie des leaders suisses de la planification de solutions de protection incendie.

Le Groupe GVB est-il paré pour le futur ?
Ueli Winzenried : Le conseil d'administration a approuvé en novembre 2018 la stratégie de l'entreprise révisée pour la période 2019 à 2023. Le Groupe GVB peut ainsi continuer à s'orienter sur les besoins de sa clientèle et fournir des prestations innovantes. Concrètement, cette nouvelle stratégie implique une offre de prestations capable de s'adapter aux nouveaux besoins des clientes et clients, une efficacité optimale dans tous les domaines opérationnels, un niveau de primes toujours bas dans l'assurance immobilière obligatoire et un renforcement systématique de la numérisation dans tous les processus.

Il y aura également des changements au conseil d'administration.
Jörg Kaufmann : Exactement, je ne me représenterai pas à la fin 2018 pour raison d'âge. Je quitte l'AIB avec un très bon sentiment – surtout du fait que l'entreprise ait su très bien gérer l'année 2018 compliquée.
Ueli Winzenried : Jörg Kaufmann a présidé le conseil d'administration durant neuf ans. Nous tenons à le remercier vivement de son engagement, de son dynamisme et de la confiance qu'il a accordé toutes ces années durant à la Direction, aux cadres et aux collaborateurs de l'AIB. Ses vastes connaissances de l'économie suisse et bernoise et son expérience de dirigeant ont été un enrichissement pour l'AIB. Avec Reto Heiz, ancien Directeur de l'UBS pour la région Berne-Mittelland, et sa grande expérience entrepreneuriale, la relève est assurée.

« Je quitte l'AIB avec un très bon sentiment, car l'entreprise a su très bien gérer l'année 2018 difficile. »

Jörg Kaufmann, président du conseil d'administration, AIB

L’année 2018 en images

Un début d’année tumultueux

En janvier 2018, la tempête Eleanor s’est abattue sur la Suisse, provoquant d’importants dégâts, également dans le canton de Berne. Quelque 20 000 déclarations de sinistres ont été enregistrées par l’Assurance immobilière Berne (AIB) et ses sociétés affiliées, pour un montant de 35 millions de francs. Afin de pouvoir gérer le grand nombre de cas de sinistres annoncés, des employés temporaires ont été engagés, le temps de travail quotidien a été augmenté et le travail du samedi a été introduit pour une brève durée.

En guise de consolation, chaque propriétaire ayant subi des dégâts a reçu, une fois le sinistre clos, un chocolat ou un ourson bernois aux amandes. Une action très appréciée de la clientèle.

Une nouvelle marque : SafeT Swiss

En avril 2018, le service de consultation en protection incendie de la GVB Services SA est devenu une marque à part entière sous le nom de SafeT Swiss. Cette démarche a valu la peine, puisque la trentaine d’experts de SafeT Swiss font désormais partie des leaders suisses de la planification de solutions de protection incendie. En plus du siège principal à Ittigen, SafeT Swiss a ouvert deux premières succursales extracantonales à Zurich et à Saint-Blaise (NE).

www.safet.ch

30 millions de francs d’excédent remboursés

L’AIB peut se féliciter d’un exercice 2017 réjouissant. Une réussite qu’elle a partagée avec ses clientes et clients, en redistribuant 30 millions de francs d’excédent en réduction des primes annuelles pour 2019.

L'AIB et l'histoire

Le livre « Die Gebäudeversicherung Bern im Wandel der Zeit » (existant seulement en allemand) est paru en juillet 2018. Il retrace l'évolution de l'AIB d'un simple établissement d'assurance incendie à un Groupe d'entreprises moderne dans un large contexte. Divers auteurs y abordent des thèmes qui ont influencé de manière décisive l'essence même de l'AIB.

www.gvb.ch/histoire

Vérification des installations de protection contre la foudre par les airs

La vérification des installations de protection contre la foudre représente un travail complexe, en particulier pour les fermes, les hôtels ou les grands immeubles commerciaux. Pour pouvoir visionner même les zones les plus inaccessibles, l'AIB propose depuis 2018 une vérification par drone. Une méthode qui permet de mieux contrôler les câblages et raccordements des systèmes existants de protection contre la foudre.

www.gvb.ch/inspection

Des fonctionnalités perfectionnées pour Alarme-Météo®

L'application gratuite pour smartphones et tablettes Alarme-Météo® a été plusieurs fois mise à jour en 2018. Elle propose maintenant une prévision des précipitations sur 48 heures ainsi que des données plus détaillées sur la température, les précipitations et le vent. Des images panoramiques de la situation météorologique actuelle de plus de 180 sites en Suisse sont désormais disponibles en qualité HD.

www.alarmemeteo.ch

2,6 millions de francs pour la protection contre la foudre

Depuis 2016, l'AIB a sensibilisé les propriétaires de maisons dans le cadre d'une campagne de prévention sur les dangers que représente la foudre. Et ce avec succès : quelque 1440 propriétaires ont bénéficié d'un soutien pour des installations de systèmes de protection contre la foudre de plein gré, à raison d'un montant de 2,6 millions de francs.

www.gvb.ch/protection-foudre

Assurance immobilière Berne (AIB)

L'exercice 2018 aura été tumultueux : avec 128,6 millions de francs, le montant total des dommages est nettement plus important qu'en 2017 (95,8 millions). Les principales causes sont la tempête Eleanor et la situation géopolitique compliquée qui ont eu une influence négative sur les marchés des capitaux.

Le 3 janvier 2018, « Eleanor » s'est abattue sur la Suisse, occasionnant près de 1,8 milliard de francs de dommages. Dans le canton de Berne également, la tempête a laissé à bien des endroits des images de désolation : ainsi, quelque 20 000 déclarations de sinistres sont parvenues à l'AIB. Le montant total des dommages a atteint environ 35 millions de francs, soit plus de la moitié de tous les coûts occasionnés par les catastrophes naturelles sur l'ensemble de l'année 2017.

Pour 2018, le montant total des dégâts s'est élevé à 128,6 millions de francs (2017 : 95,8 millions de francs). Les dommages dus aux éléments naturels ont généré des coûts de l'ordre de 83,5 millions de francs (2017 : 59,2 millions de francs), alors que les dégâts causés par des incendies se sont élevés à 45,1 millions de francs (2017 : 36,6 millions de francs). Les chiffres, nettement plus élevés que ceux de l'année précédente, sont supérieurs à la moyenne de près de 114 millions de francs sur les 16 dernières années. Étant donné la situation géopolitique difficile, le rendement des placements de l'AIB a été largement inférieur aux attentes.

Étant donné l'exercice tumultueux, l'AIB ne peut pas verser de participation à l'excédent à ses clientes et clients, pour la première fois depuis six ans. Les primes resteront donc basses, et les efforts de prévention encore et toujours importants.

Campagne de prévention : 600 subventions accordées

Depuis 2016, l'AIB a sensibilisé avec succès les propriétaires de maisons, dans le cadre d'une campagne de prévention, aux dangers que représente la foudre. L'AIB leur rembourse jusqu'à 2500 francs pour toute installation spontanée d'un système de protection contre la foudre. Dès le début, l'action a suscité un vif intérêt et l'enthousiasme ne faiblit pas : en 2018, l'AIB a versé près de 1,2 million de francs à 600 propriétaires. Au vu de la forte demande, l'AIB participera encore en 2019 au financement de systèmes de protection contre la foudre installés à l'initiative de leur propriétaire.

www.gvb.ch/protection-foudre

CasaSegura : 22 bâtisses supplémentaires protégées dans la vieille ville

Le 9 juillet 2018, un feu s'est déclaré au Morellhaus en basse ville de Berne durant les travaux de construction. Ce n'est que grâce à l'intervention rapide des sapeurs-pompiers du canton de Berne que les fresques du plafond, datant de la fin du XVIIe siècle, ont pu être sauvées. C'est pour éviter de tels incidents que l'Association CasaSegura a été formée en 2017 à l'initiative de l'AIB. Son but est de protéger la basse ville de Berne des incendies grâce à l'installation de systèmes de détecteurs de fumée modernes. Des détecteurs ont été installés dans 22 bâtiments en 2018, contre 16 en 2017. L'AIB participe à hauteur de 25 % aux frais d'installation de ces systèmes.

www.casasegura.ch

Heureka : la plateforme de protection incendie en ligne

En 2015, l'AIB a mis sur pied la plate-forme d'information « Heureka » pour la protection incendie. Elle permet aux architectes et planificateurs de s'informer rapidement et simplement sur les exigences en vigueur en matière de protection incendie pour les projets de construction de taille modeste. « Heureka » se réfère aux prescriptions de protection incendie actuelles et s'est désormais établie comme un outil indispensable dans toute la Suisse. Le nombre d'utilisateurs ne cesse d'augmenter depuis 2015. En 2018, on a dénombré 5500 visites en moyenne par mois, avec un temps de consultation de plus de deux minutes.

Le « Forum Brandschutz » (seulement en allemand), sur lequel les experts de l'AIB répondent à des questions spécifiques au sujet de la protection incendie, jouit d'une notoriété croissante. Il a accueilli en 2018 6600 visiteurs par mois et trois questions ont été posées en moyenne toutes les semaines.

www.gvb.ch/heureka

www.forum-brandschutz.ch

Approvisionnement en eau d'extinction : l'AIB introduit des modifications

Pour que les pompiers puissent protéger efficacement contre des incendies les personnes, les animaux et les objets de valeur, un bon approvisionnement en eau d'extinction ; doit notamment être garanti. En Suisse, cette responsabilité incombe en principe aux communes qui se réfèrent en l'occurrence aux directives nationales. Le problème est que ces directives datent des années 1980 et ne répondent plus aux exigences actuelles d'un approvisionnement adéquat en eau d'extinction. C'est la raison pour laquelle la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) a édicté de nouvelles directives, conjointement avec tous les organes concernés ; l'AIB a elle-même grandement contribué à cette nouveauté. Les nouvelles directives de la CSSP seront en principe formellement entérinées en mars 2019 par la Conférence de l'organe CSSP, puis mises en vigueur.

GVB Assurances privées SA

La société affiliée GVB Assurances privées SA a également connu une année mouvementée en raison de la tempête Eleanor. L'augmentation des primes, en revanche, a été une nouvelle fois très réjouissante.

Tout comme la société mère, la GVB Assurances privées SA a souffert des dégâts causés par « Eleanor » en janvier 2018 et les deux sociétés ont enregistré subséquemment 20 000 déclarations de sinistres, un nombre de cas généralement traité sur une année entière. Les recettes issues des primes d'assurances restent réjouissantes : durant l'exercice 2018, elles ont augmenté de 6,1 millions pour atteindre 61 millions de francs, tandis que la croissance des primes brutes reste constante à 10 pour cent.

Augmentation des primes grâce à la GVB Terra

Cette augmentation des primes est principalement le fait de la GVB Terra. L'assurance en cas de séisme s'est bien vendue, principalement par les courtiers en assurances. Et les banques, à qui la GVB Assurances privées SA a pu proposer des solutions individuelles, ont également été des moteurs de croissance. Elles sont ainsi en mesure de couvrir leurs expositions aux risques, tout en offrant aux clients auxquels elle a accordé une hypothèque une assurance en cas de séisme.

Smart Assistance : le traitement des sinistres du futur

GVB Assurances privées SA a travaillé intensivement sur un nouveau processus de traitement des sinistres. Elle coordonne désormais sur demande le déroulement d'un cas de sinistre. Les clientes et clients sont informés en temps réel par chat mobile ou par e-mail de la progression du traitement et peuvent s'adresser directement à leur interlocuteur ou interlocutrice en cas de question. Le nouveau service de traitement des sinistres débutera en 2019, l'objectif étant de traiter de cette manière quelque 6000 cas d'ici la fin de l'année.

GVB Natura, un nouveau produit

Dans les sept cantons ne disposant pas d'Assurance immobilière cantonale, la GVB Assurances privées SA propose depuis août 2018 le produit d'assurance GVB Natura. Celui-ci offre une protection complète, en cas d'événements naturels tels que tempêtes ou inondations, et couvre aussi les dommages aux bâtiments causés par le feu. La GVB Natura comprend tous les éléments inclus dans les autres cantons dans l'assurance obligatoire contre les incendies et les dégâts dus aux éléments naturels. Il est disponible dans les cantons GUSTAVO (Genève, Uri, Schwytz, Tessin, Appenzell Rhodes-Intérieures, Valais et Obwald).

www.gvb.ch/fr/natura

Nouvelles prestations en ligne

Avec deux services en ligne pour les gérances d’immeubles et les courtiers, le Groupe GVB facilite le travail de ses entreprises clientes. En 2018, il a d’une part mis au point les conditions techniques pour un service en ligne destiné aux courtiers en assurances en appliquant les normes et technologies de la communauté d’intérêts CI B2B. Ce service leur permet de numériser progressivement leurs relations commerciales avec l’AIB. La CI B2B met en lien les intérêts des assureurs, des courtiers et des concepteurs de logiciels et permet aux courtiers d’exécuter des processus avec tous les assureurs concernés (commissions, sinistres, etc.) au moyen d’un unique login. D’autre part, les gérances d’immeubles ont la possibilité, déjà depuis 2017, d’accéder en ligne aux factures via un portail spécifique.

GVB Services SA

La société affiliée GVB Services SA poursuit aussi sa croissance, en particulier grâce à SafeT Swiss, et ses spécialistes des conseils en sécurité et de la planification de solutions globales font désormais partie des principaux experts de la branche en Suisse.

Depuis avril 2018, le service de consultation en protection incendie dispose de sa propre identité de marque sous l'appellation SafeT Swiss. Un choix judicieux, puisque cette division peut désormais se positionner de manière plus ciblée sur le marché. En septembre 2018, SafeT Swiss a inauguré une deuxième succursale extracantonale à Saint-Blaise (NE), après celle de Zurich.

Le centre CFF d'entretien des wagons Tannwald à Olten (SO), dont les travaux sont désormais achevés, a également fait partie des grands projets de l'année 2018 : dans le cadre de cette rénovation intégrale, SafeT Swiss était notamment responsable de la planification de solutions de protection incendie, du concept d'extincteurs et d'installations de désenfumage, ainsi que de la planification de l'évacuation et des interventions. Le travail s'est poursuivi avec le concept de protection incendie pour les nouveaux téléphériques 3S « Trockener Steg - Petit Cervin » et « Testa Grigia - Petit Cervin » à Zermatt (VS), la fin des travaux étant prévus pour 2020. Des cours de protection incendie pour chargés de sécurité incendie (CdSi), architectes et planificateurs, de même que des cours de formation continue pour chargés de sécurité incendie et professionnels de la protection incendie, ont été proposés. Ils ont suscité un vif intérêt de la part des entreprises, et l'offre sera donc encore développée.

Infomaison : une plate-forme en ligne appréciée

La plate-forme en ligne Infomaison connaît elle aussi un succès grandissant. Par rapport à l'année précédente, la plate-forme de conseil a vu le nombre de ses utilisateurs grimper de 22 % (nombre de visites en 2018 : 1,4 million). Ce succès est dû à de nouvelles offres de prestations : les propriétaires d'un bien immobilier – ou ceux qui veulent le devenir – peuvent maintenant définir à l'aide de calculateurs en ligne le coût d'une installation photovoltaïque, de chauffage ou d'alarme et demander une offre non contraignante.

www.infomaison.ch

Alarme-Météo® : des fonctionnalités améliorées

L'application gratuite pour smartphones et tablettes Alarme-Météo® est aussi utilisée par un nombre d'adeptes en hausse et dispose maintenant de diverses fonctions perfectionnées, comme une présentation améliorée des alertes d'intempéries ou un radar des pluies sur 48 heures. Elle est la seule application météo à proposer des images panoramiques haute résolution à 360° en live de 180 sites en Suisse. Alarme-Météo® est l'application météo de Suisse la mieux notée dans les App Store.

www.alarmemeteo.ch

Fondation culturelle de l'AIB

Avec sa fondation culturelle, l'AIB assume sa responsabilité entrepreneuriale de « Good Corporate Citizen ». Elle a à nouveau soutenu de nombreux projets en 2018 et contribué ainsi à la diversité culturelle de l'offre du canton.

La Fondation culturelle de l'AIB soutient des projets soigneusement sélectionnés dans les domaines de la musique, de la littérature, des sciences ou de l'architecture, avec pour objectif d'élargir l'offre culturelle du canton de Berne. Pour qu'une demande de soutien soit approuvée, le projet doit avoir un lien étroit avec le canton de Berne, des exigences professionnelles élevées et une grande qualité technique. Outre un profil indépendant et innovant, il doit aussi présenter un impact public durable. Depuis sa création en 2014, la fondation a reçu et analysé 600 demandes.

Nombre de demandes par domaine en 2018

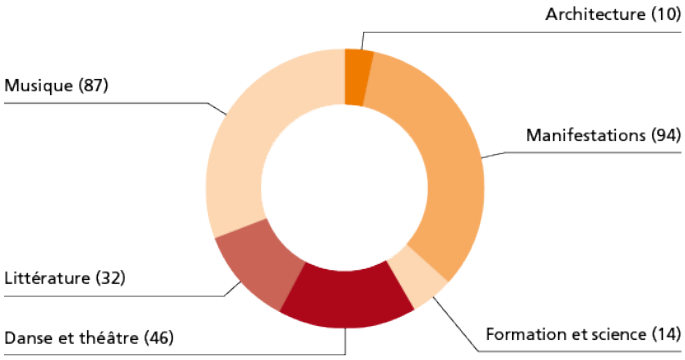

Les projets suivants ont été soutenus durant l'année sous revue :

Théâtre Palace Biel/Bienne

La Fondation culturelle de l'AIB a soutenu par un montant considérable la rénovation du Théâtre Palace Biel/Bienne, une institution bilingue. Le Théâtre Palace est la scène du théâtre francophone de Bienne, mais il est aussi ouvert à d'autres organisateurs. Grâce à la rénovation, le Théâtre Palace a pris de la valeur et est devenu un site polyvalent pouvant proposer des spectacles de théâtre, d'opéra, de danse ou de musique.

www.nebia.ch

Des livres pour enfants pour s'entraîner

Outre des projets de grande envergure comme le Théâtre Palace Biel/Bienne, des projets plus petits ont été soutenus, à l'image du livre didactique pour enfants « Vögeliwohl » de l'enseignante de la maternelle Renate

Moser. Le livre parle d’un petit oiseau à bec jaune, « Bördy ». Avec ses nombreuses illustrations, il incite à s’entraîner à faire des vers, à compter ou à reconnaître les lettres de l’alphabet. Rédigé en dialecte bernois, il est destiné aux enfants à partir de 4 ans.

Les musées et châteaux autrement

Un autre projet soutenu par la Fondation culturelle de l'AIB est la nuit de la culture « Le Songe d'une nuit d'été 2018 » au bord du lac de Thoune, où les châteaux de Hünegg et d'Oberhofen, ainsi que le Musée de l'horlogerie et des instruments de musique mécaniques, ont ouvert leurs portes aux noctambules. La diversité culturelle de la région a ainsi été présentée à un public intéressé pour la cinquième fois en cette date du 23 juin 2018.

www.sommernachts-traum.ch

Œuvre d'art audiovisuelle sur le thème des montagnes

L'artiste Aki Hofmann, qui a accompagné en live au piano des prises de vue de montagnes suisses sur grand écran, a également bénéficié d'une aide. Dans le cadre de sa tournée « Mountain Piano », il s'est produit à Interlaken, Berne, Walkringen, Reichenbach et Thoune. Les amateurs ont pu admirer l'œuvre d'art audiovisuelle totale du pianiste virtuose et passionné d'alpinisme Aki Hofmann entre octobre et décembre 2018.

www.aki-hoffmann.com

La vie de camping live

La Fondation culturelle de l'AIB soutient également les spectacles en plein air d'Aarberg 2019. Ils se dérouleront du 27 juin au 6 juillet 2019 à la « Rossmärit Matte ». La troupe jouera la comédie « Camper-Fründe » de Marcel Schlegel. Les spectateurs vivront le quotidien mouvementé des campeurs, lorsque des professionnels du camping se trouvent confrontés à l'arrivée de novices ignorants.

www.aarberger-buehne.ch

Asset Management

La stratégie de placements de l'Assurance immobilière Berne (AIB) a généré en 2018 un résultat des placements de capitaux seulement légèrement négatif seulement, en dépit d'un faible niveau de taux d'intérêt et d'une mauvaise année boursière. Ce résultat est surtout le fruit de l'augmentation de la part de l'immobilier.

En raison du faible niveau des taux d'intérêt, l'environnement était défavorable en 2018 pour les placements de capitaux. L'AIB a même enregistré des rendements négatifs sur les obligations. La volatilité de l'année boursière, affectée par la guerre économique que se livrent les États-Unis et la Chine et les incertitudes politiques en Europe, n'a pas non plus contribué à améliorer la performance. L'AIB a pu malgré tout limiter à –0,3 millions de francs le résultat des placements de capitaux légèrement négatif.

L'augmentation de la part d'immobilier : un atout

La stratégie de placement de l'AIB n'est pas axée sur des gains record à court terme, mais mise au contraire sur la stabilité et le long terme. Elle est non spéculative et a pour objectif de garantir à la clientèle des primes basses et une couverture illimitée des dégâts, même en période d'augmentation des dommages dus aux éléments naturels. C'est pourquoi, l'immobilier occupe depuis toujours un rôle important au sein du portefeuille de l'AIB. Au cours de l'exercice 2018, l'AIB a tiré bénéfice de l'augmentation de 35 à 37 pour Cent de la part de l'immobilier. Les rendements stables dans ce domaine ont finalement minimisé les pertes sur le résultat des placements de capitaux.

Des projets de construction écologiques

Dans le domaine immobilier, l'AIB se concentre depuis des années sur les objets à caractère durable, avec succès. Il s'agit en premier lieu de constructions à haute performance énergétique, à l'image du complexe résidentiel et commercial sur le site de l'ancien dépôt de trams Burgernziel à Berne. L'immeuble « wohnbox – smart living » et ses 33 appartements locatifs à la Winterholzstrasse à Bümpliz-Oberbottigen séduit lui aussi par sa construction respectueuse de l'environnement. Il a été terminé et entièrement loué au cours de l'année sous revue. Un autre projet a été achevé en 2018 : la coopérative d'habitation intergénérationnelle à Berthoud. La location des 94 appartements de la Thunstrasse a débuté vers la fin de l'année, et les premiers habitants sont entrés en février 2019.

Stratégie de placements des capitaux 2018

Répartition entre les différentes catégories de placements 2018

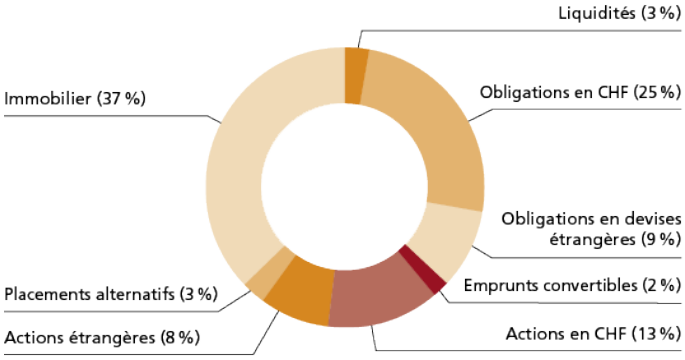

Collaborateurs

Le succès n'est possible qu'avec des professionnels bien formés qui se sentent à l'aise à leur poste de travail. C'est la raison pour laquelle le Groupe GVB s'engage résolument pour le bien-être de ses collaborateurs.

En 2018, l'Assurance immobilière Berne (AIB) et ses sociétés affiliées ont employé en moyenne près de 232 collaboratrices et collaborateurs. Les activités de SafeT Swiss de la GVB Services SA et l'organisation de vente de la GVB Assurances privées SA, en particulier, sont en nette croissance.

Formation de jeunes spécialistes

En tant qu'entreprise bernoise importante, le Groupe GVB a aussi une responsabilité dans la formation des jeunes. C'est pourquoi il propose en permanence six places de formation comme employé(e) de commerce CFC et une place d'apprenti(e) en informatique. De plus, après la maturité, deux jeunes ont chaque année l'opportunité de suivre une formation d'assistant(e) en assurances de 18 mois. En 2018, deux stagiaires ont en outre eu pour la première fois la possibilité de réaliser une expérience professionnelle dans les services du marketing et de la communication.

La formation autrement
À l'occasion de la traditionnelle semaine de projet, les apprentis de 1re et 2e année ont pu découvrir au printemps 2018 un aspect différent de leur domaine professionnel, puisqu'ils ont suivi la formation de base de pompier/ -ère avec les assistants en assurances en formation. Dans ce cadre, les instructeurs des sapeurs-pompiers du canton de Berne leur ont appris les principes de base théoriques et pratiques de la lutte contre un incendie et du sauvetage de personnes.

Offre élargie de formation continue

La stratégie de formation 2022 du Groupe GVB a pour but d'élargir les compétences des collaborateurs à différents niveaux. Sur le plan individuel, il s'agit de renforcer les connaissances spécifiques et d'acquérir de nouvelles compétences. Le programme de formation et de perfectionnement interne propose à ce titre un grand nombre de cours : cours de langues, gestion des conflits ou encore cours portant sur la technique de vente dite Pencil Selling. L'offre est constamment adaptée aux besoins.

Nouveau format du sondage des collaborateurs

Le sondage des collaborateurs, qui vise à savoir comment se sentent les collaborateurs et ce qu'ils attendent de leur employeur, a été modifié en 2018. Au lieu d'un sondage exhaustif réalisé tous les trois ans, des enquêtes plus brèves sont menées régulièrement depuis l'automne 2018 pour donner la possibilité aux collaborateurs de s'exprimer sur des sujets qui concernent leur travail quotidien.

Comptes annuels consolidés

Bilan consolidé
Compte de résultat consolidé
Tableau des flux de trésorerie consolidé
Tableau d'évolution des fonds propres consolidé
Explications sur le bilan consolidé
Explications sur le compte de résultat consolidé
Annexe aux comptes annuels consolidés

Bilan consolidé

En 1000 CHF	Explications	2017 31.12.	2018 31.12.	Variation
Placements de capitaux		1 704 319	1 710 254	5 935
Liquidités		113 463	110 935	–2 528
Immobilisations corporelles		22 053	24 049	1 996
Créances nées d'opérations d'assurance	1	420	114	–306
Autres créances	2	5 869	7 551	1 682
Comptes de régularisation actifs		817	714	–104
TOTAL DES ACTIFS		**1 846 940**	**1 853 616**	**6 676**
Provisions actuarielles	3	1 516 440	1 544 475	28 035
Provisions pour participation aux excédents		59 019	29 386	–29 633
Provisions non actuarielles	4	32 925	32 925	0
Dettes liées à des instruments de taux		1 140	1 000	–140
Dettes nées d'opérations d'assurance	5	58 353	63 282	4 929
Autres dettes à court terme	6	6 010	6 108	98
Comptes de régularisation passifs		5 426	7 671	2 245
TOTAL DES PROVISIONS ET DETTES EXTERNES		**1 679 312**	**1 684 848**	**5 535**
Réserves générales		157 919	167 628	9 709
Bénéfice		9 709	1 140	–8 569
TOTAL DES FONDS PROPRES		**167 628**	**168 768**	**1 140**
TOTAL DES PASSIFS		**1 846 940**	**1 853 616**	**6 676**

Compte de résultat consolidé

En 1000 CHF	Explications	2017	2018	Variation
Primes brutes	7	**232 707**	**240 630**	**7 923**
Contribution à Prévention et Intervention		–32 185	–32 586	–401
Part des primes brutes cédées aux réassureurs		–22 098	–22 934	–836
Primes acquises pour propre compte		**178 424**	**185 111**	**6 686**
Autres produits nés d'opérations d'assurance		3 101	2 772	–329
Total des produits des opérations actuarielles		**181 525**	**187 883**	**6 358**
Produit des prestations et des articles vendus		3 859	6 119	2 261
Total des produits		**185 384**	**194 002**	**8 618**
Paiements des sinistres	8	-69149	–115 999	–46 850
Variation des provisions actuarielles	9	–90 246	–28 035	62 210
Participation aux excédents		–30 000	0	30 000
Charges des sinistres pour propre compte		**–189 395**	**–144 034**	**45 360**
Charges pour prestations de services et marchandises		**–234**	**–309**	**–76**
Frais d'acquisition et d'administration pour propre compte		**–44 794**	**–49 079**	**–4 285**
Total des charges des opérations actuarielles		**–234 423**	**–193 423**	**41 000**
Résultat actuariel		**–49 039**	**579**	**49 618**
Produit des placements de capitaux		161 176	138 833	–22 343
Charges dues aux placements de capitaux		–100 212	–139 178	–38 967
Résultat des placements de capitaux		**60 965**	**–345**	**–61 310**
Autres produits		230	319	89
Résultat Prévention et Intervention	11	**–698**	**2 367**	**3 065**
Résultat opérationnel		**11 458**	**2 919**	**–8 538**
Impôts directs		5	0	–5
Charges extraordinaires	10	–1 754	–1 779	–25
Bénéfice		**9 709**	**1 140**	**–8 569**

Tableau des flux de trésorerie consolidé

En 1000 CHF	2017	2018	Variation
Bénéfice	9 709	1 140	-88%
Amortissements des immobilisations corporelles	1 130	1 184	5%
Amortissements sur matériel	434	434	0%

En 1000 CHF	2017	2018	Variation
Amortissements / corrections de valeurs sur placements de capitaux	82 249	61 205	-26%
Variation provisions actuarielles	90 246	28 035	-69%
Variation provisions pour participations aux excédents	4 594	–29 633	--
Variation provisions non actuarielles	–7 000	0	--
Variation créances nées d'opérations d'assurance	–12	306	--
Variation autres créances	77	–1 682	--
Variation comptes de régularisation actifs	–1	104	--
Variation dettes nées d'opérations d'assurance	17 703	4 929	-72%
Variation autres dettes à court terme	1 223	98	-92%
Variation comptes de régularisation passifs	–437	2 245	--
Flux monétaire lié aux activités d'exploitation	**199 914**	**68 364**	**-66%**
Investissements / désinvestissements nets, immobilisations corporelles	–1 488	–3 613	++
Investissements / désinvestissements nets, placements de capitaux	–164 062	–67 139	-59%
Flux monétaire lié aux activités d'investissement	**–165 549**	**–70 752**	**-57%**
Variation dettes à court terme liées à des instruments de taux	0	–140	--
Flux monétaire lié aux activités financières	**0**	**–140**	**--**
Variation des liquidités	**34 365**	**–2 528**	**--**
Liquidités au 01.01	**79 098**	**113 463**	**43%**
Variation des liquidités	34 365	–2 528	--
Liquidités au 31.12	**113 463**	**110 935**	**-2%**

Tableau d'évolution des fonds propres consolidé

En 1000 CHF	Réserves générales	Bénéfice / perte	Total
Développement des fonds propres			
Fonds propres au 31.12.2016	**149 165**	**8 754**	**157 919**
Report du résultat de l'exercice 2016	8 754	–8 754	0
Résultat de l'exercice 2017	0	9 709	9 709
Fonds propres au 31.12.2017	**157 919**	**9 709**	**167 628**
Report du résultat de l'exercice 2017	9 709	–9 709	0
Résultat de l'exercice 2018	0	1 140	1 140
Fonds propres au 31.12.2018	**167 628**	**1 140**	**168 768**

Annexe

Explications sur le bilan consolidé

En 1000 CHF	2017 31.12.	2018 31.12.
1 Créances nées d'opérations d'assurance	**420**	**114**
À l'égard de preneurs d'assurance	420	114

2 Autres créances	**5 869**	**7 551**
Autres créances à court terme	2 819	4 665
Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques	3 024	2 747
Créances à court terme à l'égard d'assurances sociales	26	139

En 1000 CHF	31.12.2017	31.12.2018	Variation
3 Provisions actuarielles			
Montant brut des sinistres en suspens dus au feu	85 687	90 908	5 222
Moins la part de réassurance	0	0	0
Montant pour propre compte	**85 687**	**90 908**	**5 222**
Montant brut des sinistres en suspens dus aux éléments naturels	94 212	101 729	7 517
Moins la part de réassurance	0	0	0
Montant pour propre compte	**94 212**	**101 729**	**7 517**
Événements catastrophiques	813 883	824 883	11 000
Compensation de dommages	285 363	295 363	10 000
Réassurance	21 000	21 000	0
Provisions de sécurité, pour fluctuations et actuarielles	78 796	73 093	–5 703
Assurance contre les actes terroristes et les troubles à l'ordre public	137 500	137 500	0
Total pour propre compte	**1 516 440**	**1 544 475**	**28 035**

4 Provisions non actuarielles			
Prévention et Intervention	29 925	29 925	0
Projets informatiques	3 000	3 000	0
Total	**32 925**	**32 925**	**0**

En 1000 CHF	2017 31.12.	2018 31.12.
5 Dettes nées d'opérations d'assurances	**58 353**	**63 282**
À l'égard de preneurs d'assurance (y compris primes payées d'avance)	58 196	63 158
À l'égard d'agents et d'intermédiaires	157	124
6 Autres dettes à court terme	**6 010**	**6 108**
Dettes à l'égard de tiers	4 629	4 512
Dettes à l'égard d'organes étatiques	213	336
Dettes à l'égard d'assurances sociales	1 168	1 261

Explications sur le compte de résultat consolidé

En 1000 CHF	2017	2018
7 Primes brutes	**232 707**	**240 630**
Assurance de base	177 887	179 708
Produits additionnels	54 820	60 922
8 Paiements des sinistres	**–69 149**	**–115 999**
Dommages dus au feu	–36 645	–39 841
Dommages dus aux éléments naturels	–32 504	–76 158
Part de réassurance	0	0
9 Variation des provisions actuarielles	**–90 246**	**–28 036**
Variation sinistres en suspens dus au feu	–19	–5 222
Variation sinistres en suspens dus aux éléments naturels	–26 714	–7 517
Variation événements catastrophiques	–30 000	–11 000
Variation compensation de dommages	–27 000	–10 000
Variation provisions actuarielles	–6 513	5 703
10 Charges extraordinaires	**–1 754**	**–1 779**
Contribution à la Fondation culturelle	–1 754	–1 779

En 1000 CHF	2017	2018	Variation
11 Compte de résultat Prévention et Intervention			
Produit			
Contribution de l'AIB Prévention et Intervention	32 185	32 586	401
Contributions aux installations d'extinction d'assureurs privés	5 811	5 790	–21

En 1000 CHF	2017	2018	Variation
Autres produits Prévention et Intervention	1 244	876	–368
Total des produits Prévention et Intervention	**39 240**	**39 252**	**11**
Charges			
Frais de personnel	–3 929	–3 931	–2
Indemnisation du personnel de milice	–2 055	–1 868	187
Actions, Prévention et Intervention	–303	–320	–17
Cours / formations	–2 296	–2 480	–184
Indemnisations	–1 133	–1 289	–156
Frais d'administration	–8 056	–6 054	2 002
Autres charges	–1 498	–1 825	–328
Constitution / dissolution de provision	7 000	0	–7 000
Total des autres charges	**–12 270**	**–17 768**	**–5 498**
Contributions sapeurs-pompiers	–10 308	–10 790	–482
Contributions approvisionement en eau d'extinction	–3 001	–3 000	1
Contributions mesures de protection incendie	–4 360	–5 326	–967
Contributions à la FPDI*	–10 000	0	10 000
Total des contributions Prévention et Intervention	**–27 668**	**–19 117**	**8 551**
Total des investissements Prévention et Intervention	**–39 938**	**–36 885**	**3 053**
Résultat Prévention et Intervention	**–698**	**2 367**	**3 065**

* Fondation pour la prévention et les dommages immobiliers non assurés

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations en annexe conformément à l'art. 959c, al. 2 CO ou article 961a CO
L'Assurance immobilière Berne (AIB) est une institution autonome de droit public avec personnalité juridique propre et siège à Ittigen.

En 1000 CHF	2017	2018
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	**205,1**	**232,1**
Dettes à l'égard d'institutions de prévoyance	**341**	**321**
Dettes à long terme liées à des instruments de taux	**1 140**	**1 000**
Honoraires pour prestations d'audit	**147**	**103**
Montant résiduel des engagements de leasing	**0**	**1 659**
Les engagements au 31 décembre sont les suivants :		
2019		729
2020–2021		930

Participations		
GVB Assurances privées SA		
Siège	Ittigen	Ittigen
Quote-part	100 %	100 %
Capital-actions	32 000	32 000
Méthode (V = totalement consolidé, E = at equity, Q = consolidé en fonction des quotes)	V	V

GVB Services SA		
Siège	Ittigen	Ittigen
Quote-part	100 %	100 %
Capital-actions	1 000	1 000
Méthode (V = totalement consolidé, E = at equity, Q = consolidé en fonction des quotes)	V	V

Événements survenus après la date de clôture du bilan
L'AIB n'a pas connaissance d'événements survenus après la date de clôture du bilan, qui auraient dû encore être pris en considération dans les comptes annuels consolidés de 2018. Le conseil d'administration a adopté les comptes annuels consolidés le 21 février 2019.

Explications concernant les comptes annuels

L'exercice 2018 de l'Assurance immobilière Berne (AIB) et de ses sociétés affiliées aura finalement été équilibré, en dépit de la tempête Eleanor. Malgré un montant des dommages dus au feu et aux éléments naturels largement supérieur et un résultat des placements de capitaux (–0,3 millions de francs) nettement inférieur à ceux de l'année précédente, l'AIB a clôturé son exercice 2018 sur un résultat tout juste positif.

Résultat actuariel

Le produit des primes brutes a progressé de 3 % à 240,6 millions de francs, un résultat imputable en particulier à la croissance exceptionnelle de la GVB Assurances privées SA. La croissance enregistrée par l'assurance en cas de séisme GVB Terra a occasionné une hausse des primes de réassurance de 0,8 million de francs par rapport à l'année précédente (22,1 millions de francs). Au total, le produit des opérations actuarielles a augmenté de 3,5 % à 187,9 millions de francs.

Durant l'année 2018, les éléments naturels ont provoqué des dommages se chiffrant à 83,5 millions de francs, un chiffre supérieur à celui de 2017 (59,2 millions de francs) et à la moyenne des dernières années (69,7 millions de francs). Le facteur de coûts le plus important a clairement été la tempête Eleanor. En ce qui concerne les dommages dus au feu, le montant total des dommages s'élève à 45,1 millions de francs, une somme également supérieure à 2017 (36,6 millions de francs), mais qui reste légèrement en deçà de la moyenne des dernières années (45,4 millions de francs). Au total, le montant des dommages dus au feu et aux éléments naturels s'élève à 128,6 millions de francs, ce qui fait de 2018, après 2009, la plus mauvaise des dix dernières années en termes de sinistres.

Afin de compenser les coûts extrêmes des sinistres de 1999, 2005 et 2007, des provisions avaient été dissoutes dans le domaine de la compensation de dommages et d'événements catastrophiques. Grâce aux bons résultats des dernières années, ces provisions ont pu être reconstituées. Malgré le grand nombre de sinistres, une provision nécessaire a pu être constituée en 2018, même si elle reste largement inférieure à celle de l'année précédente.

Les frais de souscription et d'administration ont augmenté de 4,3 millions de francs par rapport à l'année précédente (49,1 millions de francs). Cette augmentation s'explique par des investissements dans la numérisation, par la mise sur pied de SafeT Swiss et par la réorganisation des ventes de la GVB Assurances privées SA.

Malgré les charges importantes entraînées par les sinistres et la constitution nécessaire de provisions, le résultat actuariel est de 0,6 millions de francs et donc légèrement positif.

Résultat des placements de capitaux

Après une année de hausse quasi permanente et de faible volatilité sur les marchés financiers, il fallait s'attendre à une phase de ralentissement. Dans ce contexte, la correction subie par les marchés en février n'a pas été une grande surprise. Les marchés boursiers ont certes pu se reprendre quelque peu par la suite, mais aucun élan d'optimisme ne s'est fait sentir du côté des investisseurs. La menace de guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine, ainsi que l'augmentation des taux d'intérêts par la Banque centrale américaine, ont trop pesé sur leur moral. Et pourtant, les bénéfices et les marges des entreprises avaient considérablement augmenté et la

conjoncture était favorable. Lorsque les premières craintes de récession se sont fait sentir en octobre, les marchés boursiers se sont effondrés dans le monde entier. Outre les actions, les matières premières et les obligations ont aussi connu une année difficile. Seuls les placements immobiliers directs ont pu générer un résultat positif.

Grâce à un portefeuille largement diversifié et une forte quote-part d'immobilier, le résultat des placements de capitaux de l'AIB n'a été que légèrement négatif, à –0,3 millions de francs. Un très bon résultat au vu du contexte.

Prévention et Intervention

36,9 millions de francs ont été investis durant l'année sous revue dans la sécurité des habitants du canton de Berne, soit légèrement moins qu'en 2017 (39,9 millions de francs). En effet, le conseil d'administration de l'AIB avait décidé en 2017 d'accroître de plusieurs millions de francs le capital de la Fondation pour la prévention et les dommages immobiliers non assurés, ce qui n'a pas été nécessaire en 2018. Au total, les comptes ont été bouclés sur un résultat positif.

Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires comprennent le montant alloué à la Fondation culturelle de l'AIB.

Résultat

L'AIB clôt l'exercice sur un bénéfice de 1,1 million de francs. Au vu du résultat des placements de capitaux négatif et du nombre élevé de sinistres, l'AIB renonce à reverser une participation à l'excédent.

Règles de consolidation

Les comptes annuels consolidés de l'Assurance immobilière Berne (AIB) se fondent sur les clôtures individuelles au 31 décembre de toutes les sociétés du Groupe dont l'AIB détient directement ou indirectement plus de 50 pour cent du capital social ou des voix.

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs ainsi que les charges et produits des sociétés consolidées sont saisis intégralement selon la méthode dite de consolidation intégrale. La part aux fonds propres et au résultat des actionnaires minoritaires est présentée séparément dans le bilan et le compte de résultat du Groupe. Les actifs et passifs du Groupe ainsi que les charges et produits issus de transactions internes sont éliminés. Les gains intermédiaires subsistant à la date de clôture du bilan ont également été supprimés.

Consolidation du capital

La consolidation du capital a lieu selon la méthode anglo-saxonne de l'achat (purchase). Les fonds propres des sociétés du Groupe sont comptabilisés au moment de l'acquisition ou de la fondation à la valeur comptable de la participation à l'AIB. C'est à cette date que sont comptabilisés les actifs et les passifs de la société du Groupe selon des principes uniformisés. Une éventuelle différence positive qui subsisterait selon cette réévaluation entre le prix d'achat et les fonds propres de la société acquise est activée en tant qu'écart d'acquisition (goodwill) et inscrite dans les valeurs immatérielles. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de cinq ans. Toute différence négative (badwill) est comptabilisée avec les fonds propres au moment de l'acquisition.

Conversion des devises

Les sociétés intégralement consolidées établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les rubriques du bilan en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture. Les résultats des ajustements de change sont portés au compte de résultat.

Règles d’évaluation décrites

Les règles d’évaluation décrites se basent en principe sur les coûts d’acquisition ou de fabrication historiques. Les règles d’évaluation décrites individuelles des actifs et passifs prévalent. Par rapport aux principales positions du bilan, cela implique :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d’achat, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan comptable. Ces amortissements ont lieu de manière linéaire à partir du prix d’achat. Les logiciels sont imputés directement au compte de résultat l’année de leur acquisition.

La durée d’utilisation des différentes catégories d’immobilisations corporelles est la suivante :

- Immeubles administratifs : 50 ans
- Biens immobiliers : 50 ans
- Machines / mobilier : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Machines de bureau : 5 ans
- Installations informatiques : 2 ans

Les immobilisations corporelles d’une valeur inférieure à 10 000 francs ne sont pas inscrites à l’actif.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l’AIB sont évalués ou portés au bilan comme suit :

- **Immobilier**
  Les biens immobiliers au bilan sont des immeubles de placement / de rendement que la société n’utilise pas elle-même. L’AIB porte également au bilan sous cette rubrique ses parts de copropriété. Les parts de propriété varient entre 1 et 41,5 pour Cent du bien et concernent principalement des immeubles commerciaux. Aussi bien les immeubles de rendement que les parts de copropriété et les parcelles constructibles figurent au bilan à leur valeur d’acquisition, déduction faite des amortissements.
- **Titres**
  Les actions, options, emprunts convertibles, fonds de placements et titres à rémunération fixe figurent au bilan à leur valeur d’acquisition, déduction faite des amortissements.
- **Produits financiers dérivés**
  En raison de ses placements de capitaux, l'AIB est exposée au risque de fluctuations du marché. Elle minimise

le risque de fluctuation des cours par une sélection minutieuse de ses titres et par la diversification et l'utilisation ciblée d'instruments de couverture. Outre les produits dérivés à des fins de couverture, des produits dérivés sont également utilisés dans le cadre de la politique de placement pour exploiter des opportunités. Ces dérivés sont comptabilisés au prix d'acquisition, moins les amortissements.

- **Prêts et hypothèques**
  Les prêts et hypothèques figurent au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les débiteurs potentiellement insolvables sont l'objet de correctifs de valeur individuels.

Liquidités

Cette rubrique comprend les liquidités en francs suisses et en monnaies étrangères, les placements à vue et les dépôts, ainsi que les avoirs en banque et à la poste d'une durée résiduelle de 90 jours au maximum. Ceux-ci sont évalués à leur valeur nominale.

Provisions actuarielles

Les provisions pour d'éventuels dommages causés par le feu ou des éléments naturels sont minutieusement calculées individuellement, c'est-à-dire par cas d'assurance selon l'obligation théorique vis-à-vis de l'assuré et/ou mathématiquement ou statistiquement sur la base de valeurs empiriques.

Les autres provisions actuarielles ont été constituées de manière appropriée en vertu de la responsabilité illimitée de l'AIB stipulée par la loi et en fonction des contrats de réassurance conclus ou des engagements pris vis-à-vis de tiers.

Provisions non actuarielles

Les provisions non actuarielles sont principalement des provisions pour des projets de prévention futurs. Ces derniers sont évalués de manière appropriée en fonction de futures activités de prévention.

Autres actifs et passifs

Tous les autres actifs et passifs figurent dans les comptes à leur valeur nominale ou d'acquisition. Les amortissements nécessaires sur le plan comptable sont effectués de manière appropriée.

Rapport de l’organe de révision

Rapport de l’organe de révision sur les comptes consolidés
au Conseil-exécutif du canton de Berne
Assurance immobilière Berne (AIB)
Ittigen

Rapport de l’organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d’organe de révision, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés de l’Assurance immobilière Berne (AIB), comprenant

- Bilan consolidé,
- Compte de résultat consolidé,
- Tableau des flux de trésorerie consolidé,
- Tableau d’évolution des fonds propres consolidé
- Annexe, (comportant Explications sur le bilan consolidé, Explications sur le compte de résultat consolidé, Annexe aux comptes annuels consolidés et Règles de consolidation et d’évaluation)

pour l’exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d’administration
La responsabilité de l’établissement des comptes consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d’évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d’administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d’un système de contrôle interne relatif à l’établissement et la présentation des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d’anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. En outre, le Conseil d’administration est responsable du choix et de l’application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l’organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d’audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l’audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d’anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d’audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d’audit relève du jugement de l’auditeur, de même que l’évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d’erreurs. Lors de l’évaluation de ces risques, l’auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l’établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d’audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité de celui-ci.

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à l'art. 56 de la loi sur l'assurance immobilière (LAIm) et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 50, al. 2 LAIm et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hieronymus T. Dormann
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 21 février 2019

Portrait de l'AIB

L'Assurance immobilière Berne (AIB) assure depuis plus de 200 ans les quelque 400 000 bâtiments dans le canton de Berne contre les dommages dus au feu et aux éléments naturels et procure à ses clients protection et sécurité.

Plus de 200 architectes et spécialistes du bâtiment œuvrent en tant qu'experts de maison pour les clientes et clients de l'AIB et les conseillent pour toutes les questions liées à la sécurité et l'assurance de leur bien immobilier. En qualité d'entreprise de droit public, l'AIB est portée par un esprit de coopération. Les clients et la collectivité profitent dans une même mesure de sa situation de monopole.

- Rentabilité : comme il n'y a ni frais de commercialisation et de marketing, ni commissions, l'assurance immobilière obligatoire de Berne est environ 30 pour cent moins chère que les assurances équivalentes dans des cantons où une telle assurance n'est pas obligatoire. Les excédents réalisés durant les bonnes années sont par ailleurs reversés aux assurés.
- Solidarité : indépendamment de la distance qui les sépare du hangar des pompiers ou du torrent qui passe près de leur maison, tous les propriétaires immobiliers ont droit à une assurance avec somme de couverture illimitée.
- Prévention : la protection incendie et les pompiers profitent du mandat de droit public de l'AIB. En sa qualité d'organe de surveillance stratégique des sapeurs-pompiers du canton de Berne, l'AIB s'engage pour une lutte professionnelle et efficace contre les incendies. Elle investit chaque année plus de 36 millions de francs dans la prévention et l'intervention, soit un sixième des recettes issues des primes d'assurance.
- Viabilité : de par sa situation géographique, le canton de Berne est particulièrement exposé aux dangers naturels. Grâce au principe de solidarité, à un financement solide et à un système de réassurance efficace, l'AIB est en mesure de faire face à ses obligations même en cas de catastrophe naturelle majeure.
- Ses deux sociétés affiliées y contribuent largement : la GVB Assurances privées SA et la GVB Services SA proposent aux clients des assurances complémentaires et des prestations liées au bâtiment et permettent à l'AIB de diversifier ses risques et de réaliser des recettes supplémentaires.

Conseil d’administration

Jörg Kaufmann, président

Né en 1947, expert bancaire diplômé, Ittigen

Après une formation bancaire et de management ainsi que divers séjours linguistiques, il a pris la tête du département central des crédits de la Direction générale de la Société de Banque Suisse à Bâle. De 1992 à 1997, il a occupé la fonction de président de la Direction de la Société de Banque Suisse à Berne. À partir de 1998 (après la fusion UBS/SBS), il était responsable de la clientèle privée de l’UBS pour la région Mittelland, puis responsable de la clientèle privée et d’entreprise et Directeur général de l’UBS pour la région Mittelland, de 2002 à 2007. Divers mandats au sein de conseils d’administration et de fondation.

Membre du CA depuis 2008, président du CA de 2009 à 2018.

François Frôté

Né en 1953, avocat, La Neuveville

Obtention du brevet d’avocat bernois en 1979. À partir de 1979, associé de l’étude d’avocats Frôté & Partner avec des succursales à Bienne, Neuchâtel et Soleure. Divers mandats au sein de conseils d’administration.

Membre du CA depuis 2009, élu jusqu’en 2020.

Regula Gloor

Née en 1956, doctorat en sciences politiques, entrepreneuse, Berthoud

Co-Directrice de l'entreprise familiale Gloor Frères SA, à Berthoud, spécialisée dans les appareils pour gaz industriels et médicaux. Membre du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) du canton de Berne et de Spitex Burgdorf-Oberburg, membre du conseil scolaire de la Haute école spécialisée bernoise.

Membre du CA depuis 2015, élue jusqu'en 2021.

Hanny Meister

Née en 1960, lic. en sciences politiques, entrepreneuse, Twann

Partenaire et présidente du conseil d'administration de la Dr. Röthlisberger SA, une société spécialisée dans le consulting et l'audit économiques, les conseils fiscaux et les prestations de fiduciaires. Membre du conseil d'administration et présidente de l'Audit Committee de la coopérative Migros Aar et membre du conseil d'administration de diverses PME.

Membre du CA depuis 2015, élue jusqu'en 2021.

Markus Meyer

Né en 1965, doctorat en droit, avocat, Roggwil BE

Apprentissage de maçon, maturité fédérale, études de droit. Partenaire dirigeant de Bracher & Partner, étude d'avocat et de notaire à Langenthal, Berne et Bienne. Actif dans le domaine du droit commercial, de la construction et de l'aménagement du territoire. Actif dans la direction stratégique et opérationnelle d'entreprises en tant que membre du conseil d'administration ou dirigeant de PME.

Membre du CA depuis 2008, élu jusqu'en 2020.

Hans Peter Wehrli

Né en 1952, doctorat, professeur émérite à l'Université

de Zurich

Président du conseil d'administration de Belimo Holding SA (Hinwil) et de Swiss Prime Site SA (Olten), membre du conseil d'administration de Datacolor SA (Lucerne).

Membre du CA depuis 2014, élu jusqu'en 2021.

Reto Heiz

Né en 1958, lic. en sciences politiques, EMBA HSG, Thoune

Il est actif au sein de l'UBS SA à partir de 1984. D'abord conseiller à la clientèle, il exerce ensuite diverses fonctions dirigeantes et reprend la Direction de la région Berne Mittelland jusqu'à fin 2016. Jusqu'en avril 2018, il est responsable des projets spéciaux Personal Banking au sein de l'UBS Suisse à Zurich. Il est également président de l'Association Économie Thoune Oberland, président du conseil d'administration du centre de rééducation bernois SA (Heiligenschwendi), vice-président de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) du canton de Berne et membre du conseil de fondation du château de Berthoud.

Membre du CA depuis 2018, élu jusqu'en 2021.

Comité des rétributions et des nominations

- Jörg Kaufmann (président)
- François Frôté
- Regula Gloor

Comité d’audit et de risque

- Markus Meyer (président)
- Hans Peter Wehrli
- Hanny Meister

Direction

Direction de l'Assurance immobilière Berne (AIB)

Ueli Winzenried

Président de la Direction

Né en 1955, économiste d'entreprise ESCEA, Berne

Entre 1980 et 1999, fonctions dirigeantes chez Hoffmann-La Roche SA. Après des séjours en Espagne, au Pérou, en Corée du Sud et en Grèce, direction du département des affaires internationales (marketing, ventes, logistique), Directeur et membre de la Direction de la division Roche Diagnostics à Bâle. Entrée en fonction à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 1999 en tant que président de la Direction. Autres mandats : membre du conseil d'administration des Chemins de fer de la Jungfrau Holding SA, de Congrès et Kursaal Berne SA et membre du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) du canton de Berne.

Theo Bühlmann

Responsable Prévention et Intervention

Né en 1966, ingénieur en économie HES, Deisswil près de Münchenbuchsee

Formation de base de monteur électricien puis formation continue d'ingénieur en électrotechnique diplômé à la Haute école spécialisée de Berthoud. De 1990 à 1995, chef de projet en technique du bâtiment ; en 1996, diplôme postgrade d'ingénieur en énergie HES, puis fonctions dirigeantes chez Swisscom Immobilier SA de 1998 à 2006. Entre 2003 et 2005, formation d'ingénieur en économie à la PHW Berne, et de 2006 à 2013, Directeur de Contrafeu SA. Entrée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 2013 en tant que responsable Prévention et Intervention et membre de la Direction. Président de commune (hors parti).

Patrick Lerf

Responsable des finances

Né en 1968, lic. en sciences politiques, Morat

Études à Fribourg et Berne. Entrée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 1998, d'abord en tant que contrôleur, puis à partir de 1999 comme dirigeant du service comptable, responsable de la comptabilité, des encaissements et de la gestion des placements. Depuis 2002, dirigeant de l'ensemble de la division des finances en tant que responsable des finances ainsi que de la logistique. Membre de la Direction depuis 2005. Autres mandats : gérant de la Fondation pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires, vice-président des assurances SLKK et de la caisse-maladie SLKK. Membre du conseil consultatif de la Fondation Suisse pour le Climat.

Thomas von Gunten

Responsable du service informatique

Né en 1968, ingénieur HES en informatique de gestion, Ostermundigen

CAS Digital Insurance, Executive MBA in Integrated Management. Formation d'employé de commerce dans une banque. Ensuite, études d'ingénieur en informatique de gestion à la Haute école spécialisée de Bienne. Plusieurs années d'activité de consultant et dirigeant auprès de diverses sociétés de services informatiques dans des domaines et projets pour la plupart techniques et liés à l'infrastructure. Entrée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 1993 en tant que responsable de la division Centre d'information. En 1996, Information Technology Manager ; en 1999, responsable de l'informatique et depuis 2005, membre de la Direction.

Cadres supérieurs

- Peter Frick, chef des sapeurs-pompiers
- Andrea Liechti, responsable des ressources humaines
- Alexander Pulver, secrétaire général / responsable du service juridique
- Jörg Kalbermatter, responsable comptabilité et controlling (départ au 30 septembre 2018)
- Saskia Gehri, responsable du centre clientèle (départ au 30 novembre 2018)

Direction de la GVB Assurances privées SA

Andreas Dettwiler

Directeur de la GVB Assurances privées SA

Né en 1967, lic. en droit, LL.M., Bienne

De 1995 à 2000, responsable d'exploitation dans une PME de négoce. Ensuite, responsable du Centre de compétence des marchés publics de la Confédération. Entrée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 2002 en tant que responsable du service des grands clients. En 2005, reprise de la direction opérationnelle du département Assurances. Entre 2007 et 2012, membre de la Direction. Depuis 2013, Directeur de la GVB Assurances privées SA.

Cadres supérieurs

- Tanja Binggeli, responsable des conclusions de contrats
- Silvan Bittel, responsable des ventes pour les clients privés
- Rolf Krieg, responsable du suivi technique des clients
- Roger Schmidiger, responsable des ventes
- Michael Waldmann, responsable du service des sinistres
- Daniela Zürcher-Meister, responsable de l'administration des ventes

Direction de la GVB Services SA

Tiziano Lenoci

Directeur de la GVB Services SA

Né en 1977, économiste d’entreprise HES, MSc, Münchenbuchsee

Apprentissage de projeteur en technique du bâtiment sanitaire. Entrée à l’Assurance immobilière Berne (AIB) en 2002 en tant que collaborateur de projet SAP et stagiaire RP/marketing. Responsable du marketing et de la gestion des produits pour Infomaison® et Alarme-Météo® de 2003 à 2007. Entre 2003 et 2007, études d’économiste d’entreprise HES avec marketing en option majeure. Depuis 2008, responsable de marketing et vente du Groupe GVB et Directeur d’Alarme-Météo®. Depuis 2011, également Directeur de la GVB Services SA. Entre 2011 et 2013, études de Master of Science MSc in Business Administration Strategic Management en option majeure.

Gouvernance d’entreprise

La structure et la gouvernance d’entreprise de l’Assurance immobilière Berne (AIB) et de ses sociétés affiliées se fondent sur la loi sur l’assurance immobilière (LAIm) du canton de Berne du 9 juin 2010 ainsi que sur les conditions et prescriptions de l’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et de la Commission de la concurrence (COMCO).

Le Groupe GVB est composé de l’Assurance immobilière Berne (AIB), la société mère de droit public, ainsi que de deux sociétés affiliées de droit privé, la GVB Assurances privées SA et la GVB Services SA. Dans le cadre de son mandat défini par la loi, l’AIB assure tous les bâtiments du canton de Berne contre les dommages dus au feu et aux éléments naturels. Les deux sociétés affiliées, juridiquement autonomes, proposent en concurrence libre des produits d’assurance et des prestations liés à la maison et ses alentours.

Conseil d’administration de l’AIB

Le conseil d’administration est l’organe suprême de l’AIB et responsable en tant que tel de l’ensemble de ses activités. Il convertit la stratégie de propriétaire du Conseil-exécutif en stratégie d’entreprise, nomme la Direction et vérifie la solvabilité de l’AIB. Le conseil d’administration définit par ailleurs les objectifs de l’entreprise et surveille la gestion des risques (y c. la stratégie de réassurance). Il approuve le rapport de gestion et les comptes annuels à présenter au Conseil-exécutif. Le mandat d’un membre du conseil d’administration ne peut excéder douze ans.

Il existe au sein de l’organe deux comités : le Comité des rétributions et des nominations et le Comité d’audit et de risque. Vous trouverez ici des données concernant les différents membres du conseil d’administration. Durant l’exercice écoulé, le conseil d’administration a tenu quatre séances ordinaires et une séance à huis clos. Afin de préparer ces séances, les deux Comités ont tenu des réunions additionnelles.

Direction de l’AIB

La direction de l’AIB applique la stratégie d’entreprise décidée par le conseil d’administration. Elle assure le succès économique et la pérennité de l’entreprise. En particulier, elle veille à ce que l’AIB fournisse des prestations d’assurance avantageuses, techniquement adéquates, innovantes et adaptées aux besoins des clients ainsi que des services efficaces en matière de sécurité incendie.

La Direction doit préserver les intérêts de l’entreprise, représenter celle-ci à l’externe et appliquer les décisions des organes supérieurs. Vous trouverez ici des données concernant les différents membres de la Direction.

Organe de révision

L’AIB et ses sociétés affiliées font vérifier les comptes annuels consolidés et les clôtures individuelles par un organe de révision agréé par les autorités de surveillance. Depuis l’exercice 2015, il s’agit de la KPMG SA, Badenerstrasse 172, 8026 Zurich. Le réviseur responsable est Oliver Windhör.

Responsabilité

L'organe de révision, le conseil d'administration et la Direction assument au sens des art. 752 ss CO la responsabilité des dommages qu'ils ont causés sciemment ou par négligence.

Conseil-exécutif

L'AIB est soumise à la surveillance du Conseil-exécutif. Celui-ci élit les membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans et en désigne la présidente ou le président. Le Conseil-exécutif choisit également l'organe de révision externe. Le Conseil-exécutif formule la stratégie de propriétaire du canton et règle les modalités de surveillance. Il statue sur les comptes annuels et donne décharge au conseil d'administration. Le Conseil-exécutif n'est pas représenté au sein du conseil d'administration.

Bases juridiques

Dans l'exercice de ses activités, l'AIB est expressément liée par les textes législatifs suivants :

- Loi sur l'assurance immobilière du 9 juin 2010 (LAIm)
- Ordonnance concernant les tarifs des ramoneurs et des ramoneuses du 1er novembre 2006
- Ordonnance sur l'assurance immobilière du 27 octobre 2010
- Tarif des primes de l'assurance immobilière du 1er avril 2015
- Loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers du 20 janvier 1994
- Ordonnance sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers du 11 mai 1994

Capital et financement

L'AIB ne dispose ni d'un capital participatif ni d'un capital avec droit de vote. Le canton de Berne ne participe pas financièrement à l'AIB. Elle assume seule ses obligations. Toute responsabilité subsidiaire du canton est exclue par la loi. L'AIB acquiert les moyens financiers nécessaires exclusivement par les primes qu'elle prélève et le rendement de ses capitaux. L'AIB répond de ses obligations de manière illimitée. À cet effet, elle crée les provisions nécessaires et conclut des contrats de réassurance.

Versement d'excédent aux assurés

L'AIB fonctionne selon le principe de la mutualité, sur une base solidaire et communautaire. Par conséquent, une participation à l'excédent est versée aux clients lorsque la marche des affaires est bonne. C'est le conseil d'administration qui décide de la répartition des parts d'excédents.

Politique d'information

L'AIB pratique une politique d'information ouverte et transparente. Elle établit ses comptes annuels et consolidés conformément aux principes commerciaux généralement reconnus selon les art. 957 ss du CO. Afin de permettre la comparaison avec d'autres assurances, l'AIB suit sur une base volontaire les prescriptions en matière de présentation préconisées à l'art. 5a OS-FINMA. Sur le site internet, l'AIB informe régulièrement ses groupes cibles externes et internes de la marche des affaires, par des communiqués de presse et avec le rapport de gestion en ligne.

GVB Assurances privées SA et GVB Services SA

Les deux sociétés affiliées sont juridiquement indépendantes de la société mère. Par conséquent, la composition de leur conseil d'administration et de leur Direction n'est pas identique à celle des organes de la société mère. Les membres des conseils d'administration sont élus par les assemblées générales des sociétés affiliées. Chaque société est dirigée séparément. La mission, les responsabilités et les compétences des organes se fondent sur les art. 716 ss CO et sur la loi sur la surveillance des assurances LSA (droit sur la surveillance des assurances). Elles sont conformes aux dispositions et directives correspondantes de la FINMA et de la COMCO et aux lois sur la protection des données.

Rétributions

Les membres du conseil d'administration de l'AIB reçoivent un dédommagement forfaitaire ainsi qu'une indemnité de 500 francs par demi-journée de réunion. Le dédommagement forfaitaire du président est de 60 000 francs par an, celui du vice-président de 35 000 francs. Les membres ordinaires touchent 24 000 francs. Les membres d'un comité reçoivent, en plus de l'indemnité forfaitaire, un montant forfaitaire de 2000 francs pour le Comité des rétributions et des nominations et de 3000 francs pour le Comité d'audit et de risque.

Pour le président du conseil d'administration de la GVB Assurances privées SA, le dédommagement forfaitaire est de 15 000 francs et se monte à 12 000 francs pour les membres ordinaires. Les séances d'une demi-journée sont indemnisées à raison de 500 francs. Pour le président du conseil d'administration de la GVB Services SA, le dédommagement forfaitaire est de 8000 francs et de 4000 francs pour les membres ordinaires.

Au cours de l'exercice sous revue, l'AIB a versé aux six membres de la Direction du Groupe GVB des indemnisations fixes et variables de 1 436 200 francs et de 576 000 francs. Les critères de performance sont la mise en œuvre de la stratégie, la maîtrise des coûts, la performance des placements, le développement du capital porteur de risques et la satisfaction de la clientèle.

Conformité

Les prescriptions et conditions-cadres édictées par la COMCO et la FINMA garantissent qu'il ne peut y avoir distorsion du marché par un subventionnement croisé et que les concurrents sont tous sur un pied d'égalité au sein du marché des assurances.

Les prestations de l'AIB et de ses sociétés affiliées sont fournies et facturées « at arm's length » (aux prix du marché). En tant que société d'assurance, la GVB Assurances privées SA est soumise à la surveillance de la FINMA et possède une licence d'assurance valable sur le territoire suisse.

Des formations et contrôles réguliers font en sorte que les exigences légales, réglementaires et prudentielles

soient respectées.

Stratégie de placements

Les provisions actuarielles, ainsi que les fonds propres, forment la substance permettant à l'Assurance immobilière Berne (AIB) d'absorber les risques. Il s'agit de placer les ressources de manière à maximiser le rendement tout en tenant compte des risques.

L'AIB investit une part considérable de ses valeurs patrimoniales dans les titres et l'immobilier. La gestion professionnelle de ces placements dans un marché le plus souvent volatile est un facteur de stabilité important pour l'AIB. Elle gère les investissements dans le cadre d'une organisation fortement réglementée et moyennant une stratégie de placements clairement définie. Cette dernière n'est pas spéculative et repose sur un rendement cible à long terme de 3 pour cent.

Le règlement de placement approuvé par le conseil d'administration constitue le fondement de toutes les décisions d'investissement. La politique de placement doit toujours être le reflet d'une gestion financière efficace. Les possibilités de rendement sur les marchés financiers doivent être exploitées de manière optimale, les baisses de rendement imprévues limitées autant que possible et les situations critiques en matière de gestion de fortune décelées à temps.

Des compétences clairement définies

Pour gérer ses valeurs financières et ses placements de fortune, l'AIB mise sur des responsabilités et compétences strictement définies :

- Le conseil d'administration approuve le règlement de placement et nomme un contrôleur des investissements externe.
- Le segment immobilier est vérifié chaque année par ce contrôleur, mais aussi par un expert externe agréé.
- Le conseil d'administration approuve chaque année la stratégie de placements qui fixe des marges de fluctuation pour les différentes classes de placements.
- La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de placements incombe à la Direction. En font partie la spécification du mandat des gestionnaires de portefeuille internes et externes et l'attribution de mandats de gestion.
- Le contrôleur des investissements externe veille à fournir en temps voulu des informations fiables. Il doit garantir la transparence nécessaire à une conduite efficace en matière de gestion de fortune. Au moyen de comparaisons entre groupes de référence (peer group reviews), les résultats sont confrontés à ceux de 200 institutions de positionnement similaire.
- En vue d'éviter des conflits d'intérêt, une subdivision a été opérée entre la gestion de fortune et le controlling externe des investissements.

Organisation des placements

La mise en œuvre est effectuée avec des gestionnaires de placement internes et externes. Un gestionnaire

spécialisé est ainsi désigné pour chaque segment de placement. Celui-ci reçoit des directives détaillées pour chaque mandat. Un indice de performance sert d'outil de comparaison pour évaluer la performance des gestionnaires. La majorité des mandats sont passifs. Ainsi, dans la catégorie des actions, 70 pour Cent environ des investissements sont gérés de manière passive et sont donc liés à un indice de référence. Dans le segment immobilier, en revanche, les placements sont presque tous directs. Il s'agit de bâtiments d'habitation bien situés, principalement dans le canton de Berne. Ce sont eux qui forment le fondement stable du portefeuille.

Gestion des risques

Le métier d'assureur comporte par nature de nombreux risques. Il est par conséquent indispensable pour une assurance de disposer d'instruments performants lui permettant de les maîtriser. Un ensemble exhaustif de méthodes et d'outils de gestion des risques permet d'assurer une bonne marge de sécurité.

En tant que compagnie d'assurance, l'Assurance immobilière Berne (AIB) doit surtout être attentive aux types de risques suivants :

- Risques stratégiques
- Risques actuariels
- Risques de placements
- Risques opérationnels et conformité

En matière de gestion des risques, les tâches et compétences sont organisées de manière professionnelle. Le Comité d'audit et de risque du conseil d'administration se tient au courant des principaux risques encourus et analyse les mesures à prendre. Le conseil d'administration évalue la capacité momentanée de l'AIB à prendre des risques en procédant à une estimation systématique de ces derniers. Le responsable des finances de l'AIB est chargé, avec la Direction, d'assurer le respect et le développement des directives en matière de risques.

Risques stratégiques

L'AIB a pour mandat légal d'assurer obligatoirement tous les bâtiments du canton de Berne contre les risques en rapport avec le feu et des éléments naturels. Contractuellement, l'AIB assume tous les frais de manière illimitée, fournissant ainsi une contribution économique considérable. Ces barrières économiques entraînent toutefois un certain nombre de risques stratégiques.

Le domaine des assurances étant géographiquement et factuellement circonscrit, il implique une accumulation de risques potentiels (risques cumulés). Une éventuelle compensation avec d'autres régions qui restent souvent épargnées par les intempéries graves n'est pas envisageable. En raison des événements météorologiques de plus en plus fréquents et violents et des dégâts toujours plus importants qu'ils entraînent, les dommages potentiels ne cessent d'augmenter, surtout dans le domaine des événements naturels. Les risques augmentent encore du fait que les constructions sont plus chères et plus denses à bien des endroits.

Grâce à la loi sur l'assurance immobilière (LAIm) entrée en vigueur le 1er janvier 2011, l'AIB a pu optimiser la diversification des risques en proposant par l'intermédiaire de ses sociétés affiliées, la GVB Assurances privées SA et la GVB Services SA, des produits d'assurance et des prestations en adéquation avec la maison et ses alentours.

Risques actuariels

L'AIB assume les risques de ses clients sur une base contractuelle pour les dommages dus au feu et aux éléments

naturels, et partiellement en cas d'acte terroriste ou de troubles à l'ordre public.

Comme l'AIB ne veut pas se contenter d'assurer ses clients contre ces risques, mais qu'elle souhaite aussi réduire ou même empêcher ces derniers, l'élimination des causes potentielles (prévention) et la lutte contre les dommages (intervention) deviennent des éléments essentiels. C'est ce qui a poussé l'AIB à rédiger notamment une fiche d'information « Conseils pour mesures de prévention contre les dommages naturels » et à créer la Fondation pour prévention et dommages immobiliers non assurés. Ces projets viennent en aide à des propriétaires individuels ou regroupés en collectifs qui souhaitent prendre de leur propre gré des mesures pour se prémunir contre ces dangers. Outre des mesures de prévention contre les dommages dus aux éléments naturels, l'AIB attache également une grande importance aux mesures d'amélioration de la protection incendie. Elle investit chaque année quelque 36 millions de francs pour la prévention et pour les interventions des sapeurs-pompiers.

Estimation du potentiel de dommages par modélisation
Les violentes intempéries de ces dernières années et la tempête Eleanor survenue en janvier 2018 ont montré que les catastrophes naturelles représentent un risque financier majeur pour l'AIB. C'est pourquoi elle observe les changements climatiques et fait évaluer les effets probables de cas de sinistres inhabituels par des modélisations prospectives. Celles-ci doivent permettre d'évaluer les dégâts potentiels aux bâtiments en cas d'inondations, de tempête ou de grêle.

La dernière étude, parue en 2017, a été effectuée et analysée conjointement par le Bureau de géologie geo7 et l'EPF de Zurich. Elle montrait que des crues dans le canton de Berne pourraient occasionner quelque 700 millions de francs de dommages aux bâtiments. Avec plusieurs catastrophes naturelles dans la même année, les dégâts pourraient même se chiffrer à 1,5 milliard de francs, ce qui équivaudrait à un événement survenant tous les 250 ans, du point de vue des probabilités. L'AIB doit axer ses provisions et ses réassurances sur ce type de scénarios extrêmes afin de pouvoir assumer en tout temps les prestations illimitées qu'elle promet à ses clients. L'étude calcule un scénario extrême à partir des chiffres de sinistres des années précédentes. La dernière étude s'appuyait sur des nouveaux modèles de calculs permettant des prévisions encore plus exactes.

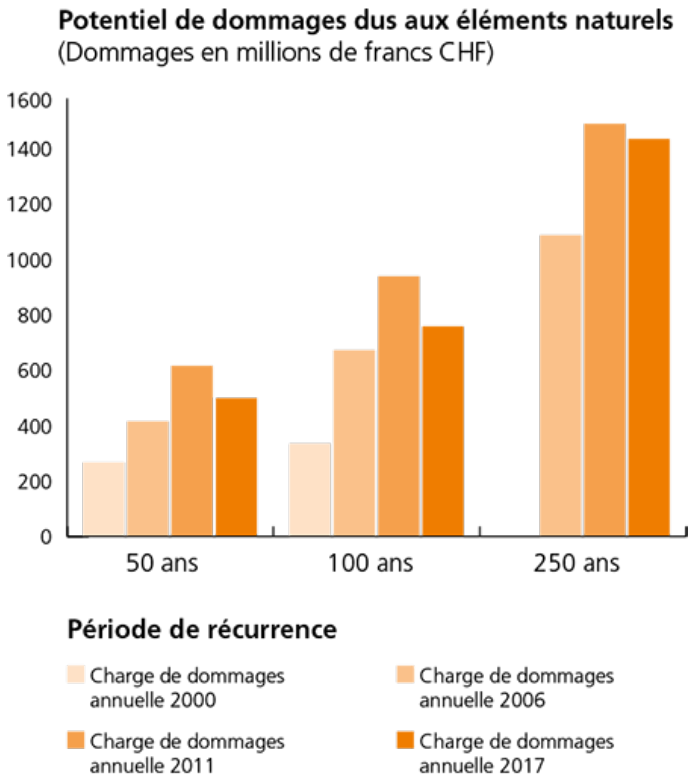

Réassurances
Après plusieurs années avec peu de sinistres, l'AIB a pu consolider durablement son substrat de responsabilité, ce qui permet de calquer le modèle de réassurance sur la situation du canton de Berne en matière de risques.

L'AIB achète l'ensemble des prestations de réassurance sur le marché. Elle couvre ainsi une partie de ses risques auprès de nombreux partenaires de réassurance au bénéfice d'une notation « A » au minimum. La capacité de réassurance garantit, avec les provisions actuarielles, une responsabilité illimitée de l'AIB vis-à-vis de ses clients.

Risques de placements

L'AIB a investi une part substantielle des moyens qui lui servent à couvrir les risques dans des titres et des biens immobiliers. Ce faisant, elle mise autant sur la sécurité que sur la rentabilité et tient raisonnablement compte des risques de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que du cumul des risques. L'AIB diversifie largement ses portefeuilles et définit pour chaque gestionnaire de fortune et chaque portefeuille des directives de placement spécifiques basées sur celles de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Cette large diversification des risques a fait ses preuves, même dans des périodes boursières agitées avec des marchés financiers volatiles, comme durant l'exercice 2018.

Une séparation stricte est opérée entre surveillance et gestion de fortune. Un partenaire externe, qui rapporte directement au conseil d'administration, est chargé du controlling. Ce partenaire externe vérifie la performance, l'atteinte des seuils de référence, le respect des directives de placement et l'adéquation des coûts de gestion.

Swiss Solvency Test (SST)

Le Swiss Solvency Test (SST) permet de définir la capacité des compagnies d'assurance à supporter les risques. Le test répond à la question de savoir si l'assureur reste solvable avec une marge de sécurité suffisante et s'il peut remplir les obligations envers ses clients. À l'aide d'un modèle analytique et en se basant sur divers scénarios, il calcule le capital nécessaire à cet effet et le compare au capital porteur de risque existant. Il en résulte une valeur de référence, le quotient SST. Ce modèle est un outil très important pour l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le SST a pour but d'encourager la prise de conscience des risques auprès de chacune des sociétés d'assurance. Les risques actuariels et les risques inhérents aux placements, aux taux d'intérêt et aux fluctuations des devises sont analysés en fonction des critères du SST. L'AIB a obtenu pour l'année considérée un bon quotient SST.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA)

Dans le cadre de la planification financière annuelle, l'AIB effectue par ailleurs une auto-évaluation de sa situation en termes de risques et de besoin en capitaux (ORSA), conformément à la circulaire FINMA 2016/3. Les résultats ont démontré que même après les tests de résistance, la capitalisation reste adaptée à la situation en termes de risques.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels comprennent le risque de pertes survenant en raison de l'inadéquation ou du dysfonctionnement de processus internes, de personnes ou de systèmes ou à la suite d'événements extrêmes. Un grand besoin de sécurité prévaut, spécialement dans le domaine de l'informatique. Sur la base des résultats des contrôles de sécurité, les points suivants ont été jugés efficaces :

- Concept de zones exhaustif avec contrôle des accès
- Règles d'utilisation de l'infrastructure IT et directives de confidentialité
- Sécurisation centralisée des données, aux niveaux interne et externe
- Concept d'urgence avec état-major de crise
- Formation des collaborateurs à la sécurité informatique

Organisation en cas d'événement grave

Après un événement naturel comme la tempête Eleanor au début de l'année 2018, l'AIB reçoit en peu de temps un grand nombre de déclarations de sinistres qu'il s'agit de traiter. Étant donné l'important volume de cas de sinistres devant être l'objet d'une expertise, les experts en estimations œuvrant à titre accessoire ont dû augmenter temporairement leur taux d'activité fixé normalement à 20 pour cent. De tels événements de grande ampleur ne concernent généralement pas l'ensemble du territoire cantonal. Lorsque certaines régions spécifiques sont fortement touchées, il est donc possible de faire intervenir des experts en estimations des autres régions pour pouvoir traiter rapidement les cas de sinistres.

L'AIB dispose d'un concept détaillé pour gérer ces catastrophes naturelles majeures. Les processus et scénarios qui y sont décrits sont thématisés et enseignés dans le cadre de cours de perfectionnement qui ont lieu chaque année, même lorsque le nombre de sinistres est faible.

Système de contrôle interne (SCI)

Au sein de l'AIB, la gestion des risques est surveillée au moyen d'un système de contrôle interne (SCI). Ce SCI a pour fonction de protéger le patrimoine de l'entreprise, de garantir l'exactitude et la fiabilité de la tenue des comptes et des rapports financiers, et d'assurer la conformité avec la politique d'entreprise et les lois. À cet effet, des contrôles ont été effectués plus particulièrement en ce qui concerne les finances, les recettes de primes, le traitement et le dédommagement des sinistres ainsi que la sécurité informatique (manipulation des données et agissements criminels).

Le bon fonctionnement et l'efficacité du système de contrôle interne et de la gestion des risques sont garantis par la révision interne (postes externes).